



**Conseil national  
de l'information statistique**

Montrouge, le 12 mai 2023  
N°77 / H030

**Commission  
Démographie et Questions Sociales**

**Programme de travail des producteurs de la statistique  
Année 2023**

## Sommaire

<b>DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE.....</b>	<b>4</b>
<b>DREES – DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.....</b>	<b>18</b>
<b>INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES.....</b>	<b>20</b>
<b>INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>25</b>
<b>INSEE (DRCVM) – DÉPARTEMENT DES RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>28</b>
<b>INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>31</b>
<b>INSEE – PROGRAMME RESIL (RÉPERTOIRE STATISTIQUES D'INDIVIDUS ET DE LOGEMENTS).....</b>	<b>33</b>
<b>INSEE/UEDS – UNITÉ DES ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES.....</b>	<b>37</b>
<b>IRDES (GIP) – INSTITUT DE RECHERCHE ET DOCUMENTATION EN ÉCONOMIE DE LA SANTÉ.....</b>	<b>40</b>
<b>LEDA/LEGOS – LABORATOIRE D'ÉCONOMIE ET DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SANTÉ. UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE.....</b>	<b>42</b>
<b>MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES. INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE.....</b>	<b>45</b>
<b>OFDT – OBSERVATOIRE FRANÇAIS DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES.....</b>	<b>51</b>
<b>SPF – SANTÉ PUBLIQUE FRANCE.....</b>	<b>53</b>
<b>SDES– SERVICE DES DONNES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE. TEXTE DES AVIS DE MOYEN TERME 2019-2023.....</b>	<b>58</b>

### Note de lecture

Dans ce programme de travail, les producteurs ont indiqué les opérations et travaux faisant référence aux avis du moyen terme 2019-2023 du Cnis. Ces avis sont repérés de la manière suivante :

[AG : Avis généraux](#)

**DQS : commission « Démographie et Questions Sociales »**

Le texte des avis de la commission « Démographie et Questions Sociales » ainsi ceux des autres commissions du Cnis cités dans ce programme figurent en annexe.

# DEPS – DIRECTION DES ÉTUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DES STATISTIQUES. MINISTÈRE DE LA CULTURE

## 0. Orientations pour 2023

---

L'année 2023 va permettre de mettre en valeur des investissements réalisés en 2022, par exemple l'Atlas Culture ou les enquêtes sur les pratiques culturelles en Outre-mer.

Elle restera également une année de consolidation de dispositifs statistiques d'envergure, en premier lieu pour permettre l'observation de la filière du spectacle vivant à partir de la remontée des données de billetterie. Il s'agira aussi de rénover la note de conjoncture de l'activité des secteurs culturels, et la connaissance de l'emploi de professions particulières ou de statut comme celui des intermittents.

Enfin, de nouvelles bases viendront enrichir la connaissance sur l'économie de la culture. Un effort substantiel devra être déployé pour répondre aux nombreuses sollicitations d'accompagnement scientifique de la part des directions générales du ministère.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Enquête sur les bénéficiaires du pass Culture

Avec la sortie du dispositif « pass Culture » de la première cohorte de jeunes bénéficiaires, à l'été 2023, se présente l'opportunité d'étudier l'historique de leurs consommations dans le pass, et de voir si celle-ci a évolué, en fonction d'un certain nombre de critères sociodémographiques ou géographiques de l'environnement des jeunes. Le DEPS étudiera la possibilité de concevoir, à l'aide des équipes du pass Culture, une enquête par questionnaire en ligne auprès d'un échantillon de la première cohorte des bénéficiaires, afin d'analyser leurs consommations via le dispositif (par appariement avec les données du pass) et la perception qu'ils ont de ce dispositif et de son possible impact sur leurs consommations et pratiques culturelles (via la réponse à un questionnaire).

En parallèle seront étudiées les possibilités d'insertion, dans des dispositifs existants, de questions permettant d'interroger tous les jeunes, y compris ceux qui n'ont pas créé de compte pass Culture ni dépensé les crédits dont ils auraient pu bénéficier via ce dispositif.

#### Enquête légère régulière sur les pratiques culturelles

L'enquête décennale du DEPS sur les pratiques culturelles, dont la sixième édition a été réalisée en 2018, constitue le dispositif de référence sur les pratiques culturelles. En complément, pour répondre aux demandes d'un suivi plus fréquent de l'évolution des pratiques ou à des questions spécifiques comme celles qui se sont posées dans le contexte de la crise sanitaire, le DEPS étudiera la possibilité de conduire une enquête légère régulière sur le sujet, en s'inspirant du dispositif existant sur les visites patrimoniales.

Depuis 2011 en effet, un module de questions est régulièrement intégré à l'enquête Conditions de vie et aspirations des Français conduite par le Crédoc, afin de documenter les attitudes et l'opinion des Français à l'égard des pratiques et des conditions d'accès aux expositions, aux musées et aux monuments. L'enquête est administrée en face-à-face ou en ligne, auprès d'un échantillon de 2 000 individus représentatifs de la population française âgée de 18 ans ou plus.

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### **Éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire : Adage**

L'étude de l'offre d'éducation artistique et culturelle (EAC) en milieu scolaire repose sur l'exploitation des données administratives remontant de la plateforme Adage : nouvelle plateforme de pilotage de l'EAC en milieu scolaire gérée par le ministère de l'Éducation Nationale. Le DEPS contribue à consolider à des fins statistiques les remontées de données via la plateforme et à mettre en place les indicateurs de suivi de la politique. La part collective du pass Culture, introduite dans le dispositif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permettra d'augmenter le nombre d'actions d'éducation artistique et culturelle renseignées dans Adage par les établissements et d'analyser le déploiement de cette extension du dispositif pass Culture.

**[DQS 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant]**

### **Participation au panel de maternelle de l'Éducation nationale**

Des travaux ont été engagés au cours des dernières années en collaboration avec la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique ministériel du ministère de l'Éducation nationale, autour des panels mais également du suivi de l'éducation artistique et culturelle (EAC).

Initialement prévu en 2022, un nouveau partenariat est prévu en 2023 autour de la création par la DEPP d'un panel d'élèves inscrits en maternelle, dans lequel le DEPS souhaiterait l'introduction de questions culturelles.

### **Observation de la population et des revenus des artistes-auteurs**

Le DEPS s'est engagé à mettre en œuvre une observation régulière de la population des artistes-auteurs et de leurs conditions de rémunération, dans le cadre du Plan artistes-auteurs défini par la Ministre et en étroite collaboration avec la direction générale de la création artistique (DGCA). Cette action doit être menée, dans la mesure du possible, dans la continuité de l'observation que le DEPS a mis en place il y a une dizaine d'années par le biais d'une convention d'échange de données annuelles avec l'Agessa/Maison des artistes qui a déjà permis des analyses régulières sur ces populations.

En raison du transfert des bases Agessa/MDA à l'Urssaf Caisse Nationale, le DEPS a engagé dès le début de l'année 2020 des discussions approfondies avec cet organisme dans le but de garantir cette continuité sans aucune perte d'information par rapport aux transmissions habituelles et d'examiner, le cas échéant, la possibilité de les enrichir pour améliorer la connaissance de ces populations.

En octobre 2022, les données concernant les revenus 2019/2020 ont été transmises par l'Urssaf Caisse nationale, elles seront exploitées en 2023.

**[AVG 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité]**

### **Plateforme SIBIL (système d'information billetterie)**

SIBIL (Système d'Information BILletterie) a été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2018 en application de l'article 48 de la loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ». Il s'agit d'un dispositif légal de remontée centralisée des données de billetterie par voie dématérialisée du spectacle vivant, conçu pour constituer un référent national d'informations sur la fréquentation et la recette globale de billetterie. Les données recueillies sont traitées par le DEPS, dans le respect du secret statistique et des autres secrets prévus par la loi, garantissant leur anonymat et leur confidentialité.

Les établissements publics nationaux dont l'activité principale relève du spectacle vivant ainsi que toutes les structures labellisées ou conventionnées ont créé un compte sur la plateforme. Cet ensemble d'environ 400 établissements fournira une première indication des évolutions enregistrées depuis 2019, des effets de la crise sanitaire et de la reprise de l'activité dans le secteur du spectacle vivant.

En parallèle, afin d'accélérer la montée en charge du dispositif Sibil et d'en expertiser la qualité, le DEPS est en voie d'accéder aux données produites par les deux organismes collecteurs de taxe fiscale sur les spectacles que sont le Centre national de la musique (CNM) et l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP).

**[AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales et AVG 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique]**

### **Enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur culture (DESC)**

L'enquête permet de retracer l'insertion sur le marché du travail des diplômés trois ans après leur sortie de l'école, ainsi que leurs conditions d'emploi (contrat de travail, statut d'emploi...). Cette enquête cible les établissements d'enseignement supérieur culture sous la tutelle du ministère de la Culture.

En 2023, le DEPS étudiera un rapprochement avec les enquêtes Insertion professionnelle Licence pro et Master menée par la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

#### **Système d'information sur le suivi des étudiants de l'enseignement supérieur (SISE Culture)**

Afin de suivre le parcours de formation des étudiants depuis le baccalauréat jusqu'à la fin de leurs études supérieures, un système d'information sur le suivi des étudiants, SISE, a été mis en place en 2017 au DEPS avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui porte le dispositif SISE pour l'ensemble des personnes suivant une formation supérieure en France.

Le DEPS est en charge du dispositif dans le périmètre artistique et culturel, SISE-Culture. Ce dispositif recense l'ensemble des étudiants dans les écoles publiques et privées spécialisées dans l'enseignement artistique et culturel.

Le DEPS a signé une convention de partage avec la sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques(SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour obtenir les données SISE sur l'ensemble de l'enquête, afin de travailler à une publication sur les effectifs globaux des inscrits dans une formation artistique et culturelle. Ces données ont été reçues à l'automne 2022 et feront l'objet d'une exploitation en 2023.

#### **Enquête « à l'écoute des visiteurs »**

Le DEPS assure la coordination et l'analyse de l'enquête par questionnaire auprès des visiteurs d'un échantillon de musées et monuments nationaux de plus de 50 lieux. Ce programme d'étude contribue à une connaissance générale des publics des établissements concernés et de leurs pratiques de visite, en fonction d'axes d'analyse variés : la situation de visite (de proximité ou touristique), le volume de fréquentation du lieu patrimonial, la nature des collections. Il permet de suivre l'évolution des publics des lieux patrimoniaux dans le temps et de mesurer la satisfaction qu'ils retirent de leur visite. Il

permet également à chaque établissement participant de se situer par rapport à l'ensemble de l'échantillon enquêté.

Une déclinaison de l'enquête est en cours d'élaboration sur quatre territoires ultramarins : Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion. Cette enquête est élaborée en collaboration avec les directions des affaires culturelles de ces territoires.

### **Analyse conjoncturelle du chiffre d'affaires de la culture**

Actuellement un traitement trimestriel des données d'indices de chiffre d'affaires de l'Insee pour décrire l'évolution des secteurs culturels depuis 2019 est réalisé. Les limites de l'exercice (importance du secteur non marchand, précision des évolutions pour des codes NAF fins) incitent à repenser le dispositif. Une réflexion aura cours sur ce sujet cette année.

### **Entreprises culturelles exportatrices (nouveau) (Demande de la Direction générale des médias et des industries culturelles - DGMIC)**

Il s'agira d'améliorer la connaissance des entreprises culturelles exportatrices (nombre, part dans total, chiffre d'affaires à l'export, taux d'exportation, ventilation du chiffre d'affaires à l'export par type d'entreprises...), en exploitant les données douanières.

### **Crédits d'impôt culturels**

À partir des données de la DGFIP, seront conduites une analyse des montants et du nombre d'entreprises bénéficiaires et une analyse comparée du profil des entreprises bénéficiaires.

### **Mécénat**

Les mêmes objectifs seront poursuivis pour les entreprises mécènes, avec une tentative d'estimation de la part culturelle des montants agrégés de mécénat.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **Refonte de la nomenclature statistique des activités Économiques dans la communauté européenne (NACE) et en France (NAF)**

Le travail en réseau de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) permet à l'ensemble des producteurs de statistiques de définir et de partager les concepts et les nomenclatures pour comparer leurs statistiques tant au niveau national qu'international. L'Insee assure une coordination dans ce domaine, instituée par le décret de création de l'Institut en 1946. Les SSM participent aux travaux d'harmonisation des nomenclatures et des concepts et veillent à leur application dans leur ministère respectif. À ce titre, le DEPS participe aux discussions qui concernent le champ culturel dans le cadre de la refonte de la NACE1 et de la NAF2. En 2023, il poursuivra notamment les consultations menées auprès des différentes directions du ministère de la culture ainsi que des organisations professionnelles, débutées en novembre 2022.

### **Participation du Deps au groupe d'experts d'Eurostat sur la définition et la mesure du champ culturel dans les statistiques nationales et européennes**

Dans la continuité des travaux ESS-Net menés entre 2009 et 2011 sous l'égide d'Eurostat, un groupe d'experts vient d'être constitué afin de faire évoluer l'harmonisation européenne de la définition et de la mesure du périmètre européen de la culture à partir des codes de la NACE. Le DEPS représente la France en tant que SSM-Culture. Les travaux débiteront en 2023.

### **Études et recherches sur des professions particulières**

La mobilisation des différentes sources statistiques demeure souvent insuffisante pour apporter une connaissance fine et exhaustive des conditions d'exercice des professions artistiques et culturelles, car elles sont difficiles à identifier dans les nomenclatures disponibles. À la demande des directions métier, des enquêtes monographiques, le plus souvent fondées sur une interrogation directe des professionnels concernés, sont donc nécessaires. En 2023, plusieurs professions seront étudiées.

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

#### Atlas numérique Culture des territoires

L'Atlas est un outil numérique de cartographie et de datavisualisation dynamiques. Cet outil permet d'articuler un plus grand nombre d'indicateurs à des échelles territoriales fines afin de donner à voir de façon précise les disparités territoriales en matière d'offre et d'activités culturelles, ainsi que les politiques publiques mises en place pour en favoriser l'accès. Les données propres au champ culturel sont replacées dans un leur contexte démographique, économique, touristique, etc.

En 2023, l'enrichissement du site internet devrait se traduire par le développement d'un outil de datavisualisation.

[**AVG 2.** Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité ; **AVG 5.** Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales ; **AVG 7.** Développer les appariements entre sources de données ; **TRT 1.** Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires ; **TRT 9.** Mesurer l'accès aux équipements et services]

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Néant

## **0. Orientations pour 2023**

---

Après trois années marquées par des travaux se rapportant au suivi de la crise sanitaire, l'année 2023 se caractérisera par une plus grande prépondérance des sujets liés aux autres enjeux de politique publique, tant dans le domaine sanitaire que social. La crise sanitaire, et son impact social, sera toutefois encore présente dans certaines productions, comme en témoignent la poursuite du tableau de bord départemental des prestations sociales ainsi qu'une étude sur l'aide alimentaire réalisée à partir de la 4<sup>e</sup> vague de l'enquête EpiCov.

L'année 2023 verra à la fois l'aboutissement, par des premières diffusions, de chantiers engagés ces dernières années mais également la mise en place de nouvelles opérations de collecte de grande ampleur. Ainsi, dans le domaine social et médico-social, de nombreux indicateurs issus des remontées individuelles sur les bénéficiaires du RSA 2017-2020 seront diffusés, tandis que d'autres valoriseront des enquêtes réalisées les années précédentes, telles les enquêtes sur les modes de garde d'enfants, les assistants familiaux ou encore l'enquête Vie Quotidienne et Santé et Autonomie Ménages.

Côté collecte, la Drees continuera d'investir sur les sources administratives, à travers les remontées de données individuelles sur les bénéficiaires du RSA 2021-2022 ainsi que des prestations d'autonomie (APA<sup>1</sup>, PCH<sup>2</sup>). Elle expertisera la déclaration sociale nominative (DSN) afin d'enrichir ses analyses sur l'attractivité et les tensions présentes dans les métiers sanitaires et sociaux. Sur ce thème, la collecte en 2023 du volet étudiant de l'enquête auprès des écoles de formations aux professions sanitaires et sociales, menée depuis la rentrée 2022, viendra enrichir l'analyse.

La Drees poursuivra par ailleurs, ses travaux autour du non-recours aux prestations sociales, après le colloque organisé fin 2022. Il s'agira notamment d'approfondir les déterminants du non-recours au RSA<sup>3</sup> et d'analyser le non-recours à la complémentaire santé solidaire et à la prime d'activité.

Le périmètre des travaux Drees continuera d'évoluer en 2023 : reprise des statistiques sur la protection de l'enfance (OLINPE) en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et poursuite du rattrapage du retard de publication des statistiques médicales de causes de décès, en lien étroit avec le CepiDC<sup>4</sup>, au nom des administrations centrales concernées.

Enfin, la Drees poursuivra sa politique d'ouverture de ses données et de ses codes aux chercheurs et en open data sur son site internet et développera également l'ouverture de ses codes sources. En tant qu'administrateur des données des algorithmes et des codes du ministère des solidarités et de la santé, elle mettra à jour sa feuille de route et en assurera le suivi. Elle développera également des outils de data-visualisation sur différentes opérations statistiques, et enrichira l'outil VILAS<sup>5</sup> mis à disposition fin 2022 pour appuyer les conseils départementaux dans le pilotage de leurs politiques publiques.

---

1Allocation personnalisée d'autonomie

2Prestation de compensation du handicap

3Revenu de solidarité active

4Centre d'épidémiologie sur causes de décès - Inserm

5Visualisation d'Indicateurs Localisés sur l'Action Sociale

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

*Plusieurs opérations pluriannuelles entreront en phase de collecte en 2023 :*

#### Concernant le domaine social et médico-social :

**Enquêtes Autonomie :** les volets « personnes résidant en établissements » ou dans les établissements de santé mentale et « aidants de personnes résidant en établissements » initialement prévus en 2022 seront collectés. [DQS1, DQS2]

**Enquête ES-H :** une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicap.

**Appariement de l'enquête Modes de garde et d'accueil du jeune enfant (MDG) 2021 avec les fichiers socio-fiscaux :** afin d'étudier les revenus et les aides financières perçues notamment pour la garde ou l'accueil de jeunes enfants des familles avec au moins un enfant de moins de 6 ans, les données de l'enquête MDG 2021 seront appariées par l'Insee avec les données socio-fiscales. [DQS3]

**Echantillon Inter-régimes de cotisants (EIC) :** La Drees lancera la vague 2021 de l'échantillon interrégimes de cotisants. Les caisses de retraite, ainsi que Pôle emploi et la Cnam, sont interrogées sur les éléments de carrières et droits à retraite acquis par un échantillon représentatif d'assurés.

#### **Enquête auprès des écoles de formation aux professions du social – Volet Étudiants**

Le volet 'Étudiants' des enquêtes auprès des écoles de formation aux professions sociales a été rénové et sa collecte, commencée début 2022, s'achèvera au premier trimestre 2023. Sont interrogés tout au long de l'année, au gré des dates des rentrées scolaires, l'ensemble des étudiants de toutes les formations délivrant un diplôme du ministère des solidarités et de la santé. Outre un questionnaire « socle », elle inclue un module thématique sur l'attractivité des métiers et l'impact de la crise sanitaire.

#### Dans le domaine de la santé :

*L'instruction sera engagée pour plusieurs opérations dont la collecte aura lieu dans les années ultérieures :*

**Suite du dispositif d'Enquêtes Autonomies :** outre les volets traditionnels sur les établissements accueillant des personnes handicapées ou âgées, deux volets spécifiques seront pour la première fois préparés auprès des personnes en prison et dans les établissements de la protection de l'enfance (collecte en 2023 et 2024) [DQS1, DQS2]

**Enquête EH-PA** une nouvelle vague de l'enquête quadriennale auprès des établissements d'hébergement de personnes âgées (enquête **EHPA**, portant sur la situation en 2023 et collectée en 2024 [DQS1]).

**Enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) :** une deuxième édition de l'enquête ENRJ conduite en 2014 conjointement par l'Insee et la Drees est envisagée à l'horizon 2026-2027. L'examen par l'Insee de l'inscription de l'enquête au calendrier des enquêtes prises en charge par son réseau d'enquêteurs aura lieu au printemps 2023. En 2014, l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans étaient concernés par l'enquête ENRJ, quelle que soit leur situation : étudiants, en emploi ou en recherche d'emploi, vivant seuls, en couple ou chez leurs parents, en collectivité ou en logement individuel. Leurs parents étaient également interrogés afin de décrire les différentes formes de solidarités familiales.

Le premier objectif est de décrire le plus finement possible les différentes ressources des jeunes adultes : celles émanant d'activités rémunérées, celles correspondant à des transferts sociaux et celles provenant des transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres ménages. L'enquête permet notamment d'apporter des informations pour préciser la mesure du niveau de vie de cette population. La réédition de cette enquête est sollicitée par de nombreux acteurs en vue d'éclairer les fragilités de cette population et d'apporter des éléments de cadrage pour d'éventuelles réformes des politiques publiques la concernant. Les réflexions autour de l'ajustement du protocole et du questionnaire seront initiées en 2023 [DQS3, DQS6]

**Enquête Sans Domicile :** la Drees est co-maîtrise d'ouvrage, avec l'Insee, de la prochaine édition de l'enquête Sans Domicile, dont la collecte est prévue en 2025. Par rapport à la collecte précédente (réalisée en 2012), cette édition vise notamment à en améliorer la méthodologie : meilleure couverture des sans-abris (instruction en 2023 d'un dispositif d'enquête adossé à des maraudes associatives), extension du champ aux centres pour demandeurs d'asile, informatisation des questionnaires (ouvrant la possibilité d'utiliser des techniques de pré-enregistrement de fichiers sons). [DQS6]

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

### Concernant le domaine social et médico-social :

Après une première collecte menée en 2022 (données portant sur la période 2017-2020), les premiers travaux tirés des remontées d'informations sur l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du RSA, à partir des fichiers administratifs des conseils départementaux, de la Cnaf<sup>6</sup> et de Pôle Emploi (projet « **RI-insertion** ») seront publiés en 2023. En parallèle, une deuxième collecte (portant sur la période 2021-2022) sera menée au printemps 2023. Ces données seront, entre autres, appariées au panel annuel ENIACRAMS<sup>7</sup> de la Drees sur les parcours dans les minima sociaux. [EQRT2]

La collecte des **remontées individuelles sur l'autonomie (RI-autonomie)** commencera également en 2023 au lieu de 2022. Cette base vise à rassembler l'information individuelle sur toutes les prestations versées au titre du handicap, de la perte d'autonomie ou de l'invalidité, notamment par les conseils départementaux, la Cnam<sup>8</sup> et la Cnaf. Elle prendra la suite des opérations de remontées individuelles déjà réalisées par la Drees par le passé pour certaines prestations, mais visera cette fois-ci une couverture plus globale. Les RI-autonomie constitueront, entre autres, le volet « données administratives » du dispositif d'enquêtes Autonomie. [DQS1, DQS2]

**Dispositif OLINPE :** depuis janvier 2023, la Drees est responsable de la production du dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance (OLINPE), piloté jusqu'ici par l'observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE). Cette base de données doit rassembler les données administratives individuelles des conseils départementaux et des collectivités à statut particulier en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Cette source vise à affiner la

<sup>6</sup>Caisse nationale des allocations familiales

<sup>7</sup> Échantillon national interrégimes d'allocataires de compléments de revenus d'activité et de minima sociaux

<sup>8</sup>Caisse nationale d'assurance maladie

connaissance des mineurs et jeunes majeurs accompagnés par l'ASE, et notamment à produire des statistiques inédites sur les parcours en protection de l'enfance. Ces données ont vocation à être enrichies, par appariement à d'autres sources, d'informations sur les conditions de vie de ces enfants (santé, scolarité,...), et d'éléments sur leur parcours à la sortie du dispositif de protection de l'enfance, notamment en terme d'insertion professionnelle. Des investissements importants et indispensables commencent en 2023, et se poursuivront les années suivantes, afin d'améliorer le taux de participation des collectivités, la complétude des données transmises et leur qualité, les données collectées jusqu'ici ne permettant pas la production de statistiques robustes. [DQS3]

**Exploration de la source « Filoue » de la Cnaf :** cette source est une base de données statistiques qui vise à dénombrer et connaître les enfants accueillis en établissement d'accueil du jeune enfant à l'appui des données de facturation collectées auprès de chaque structure. Cette source est en voie de généralisation. La confrontation aux résultats de la dernière édition de l'enquête 'Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants' permettra d'apprécier la qualité de représentation de cette source au stade actuel de couverture des structures.[DQS3]

**Protection maternelle et infantile :** dans le cadre de son enquête annuelle 'Aide sociale auprès des collectivités en charge de l'aide sociale départementale', la Drees collecte des données auprès des services de protection maternelle et infantile sur leurs personnels, les établissements d'accueil du jeune enfant qu'ils agréent, sur les agréments d'assistant maternels et d'assistants familiaux qu'ils décident ainsi que sur leur activité dans les domaines de la santé de l'enfant, des mères et de promotion de la santé sexuelle. Le questionnaire a été révisé en 2022. La collecte de l'enquête renouvelée aura lieu en 2023 sur l'année 2022.[DQS3]

Plusieurs appariements de données seront également réalisés en 2023, grâce notamment à la mise en production par l'Insee du premier volet du projet « code statistique non signifiant » : croisement des données des panels de la Drees sur les retraités (EIR), les cotisants aux régimes de retraite (EIC), les bénéficiaires de minima sociaux (ENIACRAMS) entre eux et avec les données de l'échantillon démographique permanent (EDP), de la DSN, de l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) de 2021, etc.

La Drees investira enfin en 2023 (et non 2022) dans l'expertise des données de la DSN<sup>9</sup> sur la connaissance des personnels des structures sociales et médico-sociales, afin d'enrichir la base **BADIANE**.

### **Dans le domaine de la santé :**

Une refonte de la collecte de la **statistique annuelle d'entreprise (SAE)**, collecte annuelle administrative d'envergure, sera poursuivie en 2023 pour prendre en compte la réforme des autorisations qui entrera en vigueur en 2023.

La Drees produira comme chaque année un nouveau millésime de l'**EDP-santé**. Les thématiques d'étude prioritaires porteront sur les disparités sociales et géographiques des prises en charge des personnes atteintes du Covid, les inégalités d'exposition à la pollution de l'air et conséquences sur la santé, l'état de santé somatique des personnes atteintes de troubles psychiatriques ou encore les tentatives de suicide et les suicides. La Drees travaillera à constituer un entrepôt de données pour pérenniser la source et ouvrir son accès. [AVG2, EDD8]

La Drees procédera, en lien avec l'Inserm, à l'appariement de l'**enquête EpiCov** avec le **Système national de données de santé (SNDS)** pour enrichir les informations collectées sur la santé des personnes, l'impact de l'épidémie de Covid (infection, hospitalisation, vaccination) et pouvoir suivre

<sup>9</sup>Déclaration sociale nominative

dans le temps les conséquences de l'épidémie sur leur état de santé (santé mentale, Covid longs, etc.).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

**Extension du modèle Ines-Jeunes** : le projet consiste à expertiser l'inclusion dans le modèle Ines des jeunes décohabitants présents dans le champ de l'ERFS<sup>10</sup> mais usuellement écartés du champ de diffusion en raison du manque d'information sur leurs ressources. L'objectif de cette extension est de pouvoir simuler des prestations s'adressant à ces publics, telles que les bourses sur critères sociaux ou les aides au logement, et de pouvoir analyser l'impact de réformes de ces prestations sur les inégalités de niveau de vie en tenant compte des transferts parentaux à destination des jeunes.

**Réflexions autour de la prise en compte de situations spécifiques dans la mesure des niveaux de vie** : la Drees contribuera en 2023 avec la publication de travaux nouveaux à la prise en compte de situations spécifiques dans la mesure des niveaux de vie : familles monoparentales, personnes handicapées, jeunes adultes.

La Drees engagera des travaux méthodologiques de refonte des indicateurs d'**accessibilité potentielle localisée (APL)** aux professionnels de santé libéraux. [AVG2, AVG5, TRT1, TRT9]

**Post-enquête qualitative longitudinale sur le congé paternité** : dans le sillage de l'enquête 'Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants' 2021, la Drees pilote une post-enquête qualitative visant à évaluer la réforme du congé de paternité survenue en 2021, et notamment ses effets au cours du temps sur les organisations familiales au cours des 3 premières années de l'enfant. La première vague de l'enquête qualitative a eu lieu de mars à septembre 2022 auprès de 65 pères et 21 mères (entretiens miroirs). La seconde vague sera conduite de mars à septembre 2023. Enfin, une troisième et dernière vague sera sur le terrain un an plus tard de mars à septembre 2024.

La Drees également prendra part au projet HILAUSENIORS, s'il est retenu par le projet de recherche Autonomie. Ce projet porte sur l'habitat intermédiaire, en particulier les résidences seniors.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

La Drees poursuivra, en 2023, le développement de son site internet et des formats permettant de rendre ses travaux accessibles au public le plus large possible.

Début 2023, son site s'est enrichi d'une nouvelle rubrique « données », qui regroupera, à terme, tous les jeux de données et datavisualisations de la Drees, auparavant disséminés dans plusieurs rubriques du site. Dans le domaine de la datavisualisation, l'année 2023 sera également celle du déploiement de la V2 de l'outil VILAS, dont la première version a été déployée fin 2022. Cet outil, ouvert au grand public et destiné aux acteurs en charge des politiques sociales, permet de rassembler une centaine d'indicateurs relevant des politiques sociales menées dans les départements, et de les comparer entre eux.

---

<sup>10</sup>Enquête revenus fiscaux et sociaux

La Drees poursuivra par ailleurs sa démarche de mise à disposition de ses jeux de données et d'ouverture des codes, conformément à la politique d'ouverture des données et des codes de l'État, afin de permettre leur exploitation par les chercheurs et les spécialistes qui complètent ainsi leurs propres analyses, dans une logique de cercle vertueux.

Elle proposera par ailleurs la traduction en anglais de certains travaux à des fins de comparabilité internationale.

En matière de communication, après le lancement d'un compte Twitter fin 2022, la Drees a ouvert un compte sur LinkedIn début 2023. Elle veillera à développer sa présence sur ces réseaux via une communication soutenue tout en développant les formats permettant de rendre accessibles ses études : vidéos de vulgarisation, infographies...

Afin de mieux informer le public sur les enquêtes en cours, une page « Enquêtes » avec la liste complète de ces enquêtes verra le jour sur le site internet. Elle permettra d'accéder aux présentations, aux modalités de réalisation et objectifs.

Enfin, en matière de diffusion, la Drees mettra à disposition des indicateurs sur l'état général de santé de la population à l'échelon départemental, à partir des données recueillies dans les 4 vagues de **l'enquête EpiCov, ainsi que de l'enquête VQS 2021**. [AVG2, AVG5, TRT1]. Des données actualisées sur les modes de garde d'enfants et les assistants familiaux seront également produites et diffusées.

Enfin, une réflexion est par ailleurs en cours pour une éventuelle présence sur les réseaux sociaux.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
<b>Appariement CARE-RI-APA</b> Etudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant.	Enquête CARE	Insee	RI-APA 2017	Drees	Intersection du champ
<b>Enrichissement fiscal VQS</b> Enrichir l'enquête VQS par les revenus des répondants et par la connaissance des diverses	Fideli	Insee	VQS 2021	Drees	Champ VQS

exemptions/avantages fiscaux liés au handicap. Analyser le lien entre incapacité et revenus					
<b>Appariement ENIACRAMS-VQS</b> Analyser le lien entre incapacités et revenus des bénéficiaires de minima sociaux et de la prime d'activité. Analyser les types d'incapacité des bénéficiaires de l'AAH, mais aussi de ceux qui relèvent d'autre minima tout en étant handicapés.	ENIACRAMS 2020 et 2021	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-VQS</b> Analyser le lien entre retraite (âge et circonstances de départ, montant de pension) et les incapacités. Calculer des espérances de durée à la retraite avec et sans incapacité, et étudier les inégalités selon les caractéristiques de retraite et de carrière.	EIR 2020	Drees	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement données CNAF-VQS</b> Analyser les limitations et restrictions d'activité des bénéficiaires de l'AAH.	Données Cnaf	Cnaf	VQS 2021	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIR-ENIACRAMS</b> Étudier le passage à la retraite des bénéficiaires de minima sociaux et des personnes qui ne valident pas de trimestre. Étudier les parcours passés des personnes qui entrent au minimum vieillesse dès le début de leur période de retraite.	EIR 2020	Drees	ENIACRAMS	Drees	Intersection du champ
<b>Appariement EIC-ENIACRAMS</b> Analyser les carrières et	EIC 2017	Drees	ENIACRAMS	Drees	Intersection du champ

les droits acquis des bénéficiaires des minima sociaux et de la prime d'activité. Analyse les « trous de carrières » des affiliés (correspondent-elles à des périodes de perception d'une autre prestation?). Analyse les déroulés de carrière (emploi et chômage) préalable à l'entrée dans les minima sociaux.					
<b>Appariement EIR-EDP</b> Expertiser la possibilité de substituer cet appariement EDP à l'appariement aux données socio-fiscales de l'EIR (plus coûteux). Suivre le non-recours au minimum vieillesse. Enrichir l'EIR avec les données fiscales et des données ménages. Etudier le partage entre pensions d'invalidité des régimes obligatoires et prévoyance invalidité.	EIR 2016	Drees	EDP 2016	Insee	Intersection du champ
<b>Appariement ENIACRAMS-RI Insertion</b> Mieux connaître les parcours d'orientation des bénéficiaires du RSA. Étudier l'impact de ces parcours et de leurs modalités sur les sorties des minima sociaux et le retour à l'emploi.	RI insertion	Drees	ENIACRAMS	Drees	Champ de l'ENIACRAMS
<b>Nom et finalité du dispositif final</b>	<b>Fichier 1</b>	<b>Fichier 2</b>	<b>Champ du fichier résultant de l'appariement</b>	<b>Nom et finalité du dispositif final</b>	<b>Fichier 1</b>
	<b>Nom du fichier</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Nom du fichier</b>	<b>Propriétaire</b>	
<b>Appariement CARE-RI-APA</b>	Enquête CARE	Insee	RI-APA 2017	Drees	Intersection du champ

<p>Etudier les parcours d'entrée dans l'APA, au regard des caractéristiques des personnes âgées quelques années auparavant.</p>					
---	--	--	--	--	--

**DSED – DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA  
DOCUMENTATION. DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉTRANGERS EN FRANCE.  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

---

## **0. Orientations pour 2023**

---

Après la collecte terrain au premier semestre 2022 de la troisième vague d'interrogation de l'enquête longitudinale ELIPA 2 et l'achèvement du traitement des données d'enquête début 2023, est programmée un train d'études visant à valoriser l'ensemble des trois vagues de l'enquête. Une première diffusion se fera via un dossier spécial en contribution à l'*Insee Première* consacré aux questions migratoires, à paraître au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

La réponse à l'évolution des obligations réglementaires européennes<sup>11</sup> sur les statistiques entrant dans le champ du SSM nécessitera de préparer les nouvelles collections de données, plus détaillées et plus fréquentes que les précédentes.

En ce qui concerne l'aide au pilotage de la politique publique, 2023 devrait voir s'achever la phase projet ANEF<sup>12</sup>-Analytics auquel le SSM consacre des moyens. De nouveaux tableaux de bord mensuels s'appuyant sur cet outil ont été déjà élaborés sous l'égide du SSM pour une diffusion aux décideurs politiques, au cabinet du ministre de l'Intérieur et à l'Élysée. Ils seront complétés au fur et à mesure que les tranches du programme ANEF sont mises en production (volets naturalisation, titres de séjour et éloignements).

Les moyens consacrés à Analytics seront réorientés graduellement en 2023 vers la production de statistiques publiques proprement dites. Il s'agira notamment de sécuriser la livraison de données à Eurostat et à l'OCDE<sup>13</sup> en intégrant complètement la constitution des tables pour ces reportages dans les chaînes de traitement de l'information (industrialisation du processus). Il s'agira aussi de repenser la production des statistiques disponibles dans l'info-centre du SSM afin de les historiser tout en assurant la cohérence entre les différents produits de diffusion. infocentre afin de les historiser tout en assurant la cohérence entre les différents produits de diffusion.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

Une réflexion pourrait s'engager en 2023 pour un dispositif ultérieur succédant à ELIPA 2 pour le suivi longitudinal de l'intégration des immigrés en France. Les questions actuelles concernant la politique publique d'intégration des immigrés incitent à renforcer la connaissance statistique sur la pratique linguistique et l'accès au marché du travail.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

---

11Achèvement des périodes de dérogations allant jusqu'à fin 2022 et fin 2023 sur le règlement ad hoc relatif aux statistiques migratoires, et volet migrations du futur règlement général ESOPH

12Administration Numérique pour les Étrangers en France

13Organisation de coopération et de développement économiques

Les exploitations d'Analytics se substitueront progressivement aux enquêtes de type « batonnage » réalisées mensuellement auprès des préfetures.

Seront également explorées les possibilités d'enrichir la production du SSM par un accès plus vaste aux champs de données administratives gérées par les opérateurs dans le domaine de la politique des étrangers en France (OFII<sup>14</sup>, OFPRA<sup>15</sup> notamment).

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Les travaux actuels sur les projections de demandes d'asile seront poursuivis et étendus dans plusieurs directions :

- extension du modèle actuel pour gérer des profils infra-annuels non linéaires,
- intégration dans les modèles de projection de cibles et/ou de profils infra-annuels déterminés par l'intelligence qualitative des experts (prise en compte en particulier de facteurs géopolitiques),
- extension des travaux aux autres flux d'immigration pour couvrir le champ plus large de la pression migratoire,
- construction d'un modèle plus élaboré de prévisions prenant en compte les déterminants de la migration tant dans les pays de départ (motivations à quitter son pays du fait de la situation locale) qu'en France (attractivité), en s'inspirant des travaux internationaux (EUAA<sup>16</sup>, UNHCR<sup>17</sup>, OCDE, autres pays...) et des travaux de recherche.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans le cadre du projet Analytics, l'infocentre sera refondu pour intégrer les données de l'administration numérique des étrangers en France - ANEF, qui doit remplacer l'application de gestion des étrangers en France dite « Agdref ».

L'idée est d'industrialiser / automatiser la production des bases de données demandée par les principaux partenaires du SSM (Eurostat / OCDE) et de disposer d'un outil cohérent pour la réponse aux différentes demandes qui lui sont adressées, que ce soit en interne à l'administration (préfetures, ministère de l'intérieur, Cour des comptes, ...) ou en externe (journalistes, associations de défense des droits des étrangers, ...).

Cet outil pourra aussi servir aux chargés d'études pour la constitution de leurs bases de données pour les analyses qu'ils mènent.

Un volet diffusion de cubes de données et de tableaux de bord interactifs sera également mis à l'étude.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

---

Néant

---

14Office français de l'immigration et de l'intégration

15Office français de protection des réfugiés et apatrides

16European Union Agency for Asylum

17Agence des Nations Unies pour les réfugiés

# INED – INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

## 0. Orientations pour 2023

---

Plusieurs orientations sont à signaler du côté de l'Ined pour l'année 2023 :

- l'activité de l'Ined en 2023 s'inscrit dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance 2021-2025, signé avec l'État. L'institut va poursuivre le développement de sa stratégie en faveur de la Science Ouverte, ainsi que le renforcement du lien « Sciences et sociétés ». Le projet scientifique du contrat comporte un axe intitulé « Crises et populations : ruptures, continuités et transformations ». Au sein de cet axe, trois ensembles de recherche se confrontent à ces questions : les liens entre population et environnement, les conséquences de la pandémie de Covid-19 et la mise en perspective des dynamiques démographiques avec des bouleversements majeurs, d'ordre politiques ou socio-économiques, contemporains ou passés.

- le projet d'Equipex+ d'Observatoire des parcours de vie « LifeObs », en partenariat avec l'Insee, PROGEDO, l'Université Paris Dauphine et les universités de Bordeaux et Strasbourg, officiellement lancé en février 2022, va se poursuivre en 2023. Ce projet comporte quatre départements : un département « collecte », qui concerne huit enquêtes portant sur les différentes étapes du parcours de vie (cohorte d'enfants Eurocohort, enquête Envie sur l'entrée dans la vie affective et sexuelle des jeunes, enquête Erfi 2 sur les relations interfamiliales et intergénérationnelles, enquête FamEmp sur les liens entre vie familiale et vie professionnelle, enquête Familles de l'Insee sur la diversité des situations familiales, enquête sur la Fécondité et la Santé Reproductive et enquête SHARE sur le vieillissement de l'Université Paris-Dauphine) ; un département « innovation » qui vise à mettre en commun des réflexions sur le multimode, les incitations financières, les outils de conception de questionnaire et l'appariement des données d'enquête aux données administratives ; un département « diffusion » en charge de la mise à disposition des données et métadonnées d'enquêtes du projet et des enquêtes historiques, auprès des chercheurs français et internationaux ; et le département « formation » qui propose des supports de formation aux plateformes universitaires de données (PUD) à partir des données d'enquêtes (anonymisées par des méthodes adaptées) sur les trajectoires de vie.

- deux Projets prioritaires de recherche proposés par l'Ined dans le cadre de l'appel « Autonomie », KAPPA (Conditions d'accès aux aides et politiques publiques de l'autonomie) et Aurélia (Régimes d'autonomie dans le soin de longue durée : instrumentation et territoires), débuteront début 2023 pour une durée de soixante mois.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### a) ELFE : étude longitudinale française depuis l'enfance

La cohorte ELFE a débuté en 2011 avec l'inclusion de 18 300 enfants nés dans un échantillon de maternités métropolitaines. Une mère sur deux a consenti au suivi de son enfant. Ce suivi s'est poursuivi au rythme d'un entretien annuel jusqu'aux 3 ans et demi de l'enfant. Les interrogations ont été plus espacées ensuite : les deux dernières grandes enquêtes ont eu lieu à l'âge de 5 ans et demi (2016-2017) et de 10 ans et demi des enfants (2022). Cette dernière interrogation comportait un entretien téléphonique avec l'un des parents, une visite à domicile pour réaliser avec l'enfant un examen médical, un test cognitif et un entretien en face à face. Des prélèvements biologiques (salives, urines, cheveux et sang) ont également été proposés. Des tests sur les premiers apprentissages scolaires ont également été réalisés en milieu scolaire en maternelle (2016), en CP (2018) et en CM1 (2020). Le stockage des données et leur mise à disposition sur une plateforme d'accès satisfait à de strictes garanties d'anonymat des familles, et leur intégration à la plateforme France Cohortes est en cours.

En 2023, deux nouvelles enquêtes sont planifiées sur le terrain, l'une dans la cohorte nationale 1), l'autre dans la cohorte pilote 2).

- 1) Des données de santé seront recueillies avec le concours des médecins traitants, en profitant d'une visite médicale et d'un examen dentaire entre 11 et 13 ans remboursés par l'assurance maladie. Il s'agira d'établir la prévalence de problèmes de santé fréquents ou émergents (troubles des apprentissages, santé mentale, puberté, santé dentaire) et de décrire les actions entreprises (vaccination, prescription de traitement, d'examen, orientation vers des spécialistes). Cette enquête permettra également d'évaluer si cette consultation, dont la recommandation à cet âge est récente (2019), est effectivement réalisée et qui sont les enfants qui en bénéficient.
- 2) Un ensemble de 9 courts questionnaires internet seront adressés aux adolescents de la cohorte pilote à l'âge de 14-15 ans, ainsi qu'à leurs parents. Les thématiques abordées seront, comme toujours dans Elfe, très diversifiées : santé (accent mis sur la puberté et l'hygiène), relations sociales (intrafamiliales, amicales et amoureuses), activités (scolaire, loisirs) habitudes de vie (alimentation, activité physique, sommeil), aspirations (gouts culturels, projection professionnelle, confiance en l'avenir), bien-être personnel (qualité de vie, santé mentale). La reprise de ces thématiques a ceci de spécifique qu'elle recueillera davantage directement le point de vue du jeune et sous l'angle des processus d'autonomisation de l'adolescence et de ses difficultés. Les thèmes qui sont spécifiques à ces questionnaires sont : violence et discriminations, émergence des phénomènes addictifs (alcool, tabac, cannabis), formation de la personnalité, fonctions exécutives, compétences en lecture, identité de genre, hésitation vaccinale, endométriose. Le but de cette enquête pilote est de tester le dispositif de recueil de données en vue de son application à la cohorte nationale, d'obtenir des estimations des taux de participation et de vérifier la qualité des données recueillies.

#### **b) Enquête Migrations, Famille et Vieillesse dans les départements d'Outre-mer (MFV2)**

L'enquête « Migrations, Famille et Vieillesse » (MFV1) réalisée en 2009-2010 a été la première enquête ménage de grande ampleur spécifiquement conçue pour les Départements/régions d'Outre-mer (DROM), avec pour objet l'analyse et la mesure des mutations sociodémographiques à l'œuvre dans chacune de ces collectivités : importance et caractéristiques des migrations, évolution des structures familiales, changements dans les comportements de fécondité, place et perspectives d'avenir de la jeunesse, importance de la précarité sociale, évolution des formes traditionnelles de solidarités en lien avec le vieillissement des populations.

Mise en œuvre pour la première fois en 2009-2010 puis à Mayotte en 2015-2016, cette enquête a été reconduite en 2020-2021, avec pour ambition l'évaluation la plus exhaustive possible des changements intervenus à 10 ans d'intervalle. Cette ré-investigation répond à une triple exigence : mettre en lumière l'importance des nouveaux défis qui s'attachent aux évolutions observées, évaluer leurs incidences en termes politiques publiques et, enfin, mesurer leurs effets sur la vie économique et sociale, en dégagant les spécificités de chacun des territoires étudiés.

Elle bénéficie d'une maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee comme pour sa première édition et couvre les quatre DOM historiques : Guyane, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. Sa collecte a démarré en janvier 2020 et a été interrompue par l'épidémie de Covid-19. La collecte a repris mi-juillet en Guadeloupe, Martinique et La Réunion mais un second confinement a interrompu à nouveau la collecte en Martinique en octobre/novembre (la possibilité de faire la passation par téléphone a été donnée aux enquêteurs). Le décalage de la fin de collecte mais aussi le déplacement de certaines autres enquêtes devraient rendre possibles les objectifs attendus. La collecte s'est terminée à l'été 2021 pour La Réunion, Martinique et Guadeloupe et début 2022 pour la Guyane. Des premiers travaux d'apurement, d'exploitation et de préparation de mise à disposition de l'enquête ont eu lieu en 2022. Les résultats du volet La Réunion ont été rendus publics en décembre 2022, ceux des volets Martinique et Guadeloupe le seront en mars 2023.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en novembre 2018 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en septembre 2019.

### **c) Enquête « Envie » sur la vie affective des jeunes adultes**

L'enquête « Envie » vise à interroger des jeunes de 18 à 29 ans sur leur vie affective, via un questionnaire téléphonique basé sur une génération aléatoire de numéros de téléphone dont une partie sera exclue des appels avant le début de la collecte par rapprochement avec Fidéli ; une convention avec l'Insee a été établie dans ce but. Le questionnaire et le protocole ont été testés au premier trimestre 2021. La collecte de l'enquête a démarré en novembre 2022 et s'achèvera en 2023.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021.

### **e) Enquête ERFI 2 sur les relations familiales et intergénérationnelles**

La réédition de l'enquête ERFI correspond à la participation française au deuxième cycle de l'enquête internationale GGS – Gender and Generation Survey, qui sera réalisée en 2024. Une enquête pilote a lieu entre fin 2021 et début 2022, sur la base d'un échantillon tiré dans le fichier Fidéli qui a été demandé à la division Sondages de l'Insee (avis favorable du comité du secret statistique obtenu le 9 juillet 2020).

Un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des individus en couple de même sexe), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi – à partir des données de DSN) sera réalisé ; ses modalités exactes sont en cours d'expertise. La collecte aura lieu en 2024 après une répétition générale en 2023 ; elle reposera sur un protocole multimode concurrentiel encourageant les individus à répondre sur un mode web, avec possibilité de réaliser les entretiens par téléphone.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et le label de qualité statistique en octobre 2022.

### **f) Enquête FamEmp sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**

La nouvelle édition d'une enquête sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (faisant suite à l'enquête Famille-Employeur de 2004) sera réalisée en 2024. Sa conception se fait en concertation étroite avec l'équipe du projet ERFI 2 (voir ci-dessus) car elle porte sur des sujets proches. Ainsi, de façon symétrique, un tirage dans Fidéli pour l'enquête réelle est prévu (avec une surreprésentation des déciles extrêmes de niveau de vie et des personnes bénéficiant de l'AEEH, par appariement avec les données CNAF de Fidéli), et un appariement aux fichiers administratifs (notamment fiscaux, mais aussi d'emploi – à partir des données de DSN) sera réalisé ; ses modalités exactes sont en cours d'expertise. La collecte aura lieu en 2024 après une répétition générale en 2023 ; elle reposera sur un protocole multimode séquentiel CATI puis CAWI ; un échantillon à visée méthodologique sera tiré entièrement en CAWI.

Par ailleurs, l'enquête comportera un volet employeur qui sera issu des réponses au volet individus pour les établissements de plus de dix salariés dans lesquels les répondants travaillent ; aucun échantillon complémentaire ne sera tiré dans SIRUS. Des appariements avec d'autres sources entreprises telles que la DSN ou FARE sont explorés.

Cette enquête a obtenu l'avis d'opportunité du CNIS en décembre 2021 et le label de qualité statistique ainsi que le caractère obligatoire en octobre 2022.

### **g) Enquêtes en préparation à l'Ined qui pourraient nécessiter un tirage d'échantillon dans Fidéli**

En 2022, l'Ined a continué à préparer des enquêtes qui pourraient nécessiter le tirage d'échantillons dans Fidéli, et qui pourraient de ce fait être présentées dans les années à venir au CNIS pour avis d'opportunité puis au comité du label.

Au moins une enquête en préparation pourrait être dans ce cas :

- la nouvelle enquête sur la fécondité et la santé reproductive dont le protocole et le questionnaire sont en cours d'élaboration, avec une volonté d'appariement de l'enquête aux données du SNDS rétrospectivement et pour un suivi passif des individus.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

Le projet FamEDP (Situations familiales, transitions et mobilités à partir de l'Échantillon démographique permanent) présenté au comité du secret statistique en octobre 2022 se poursuit en 2023 : il s'appuie sur l'Échantillon démographique permanent (EDP) pour analyser les comportements familiaux en France, sur deux problématiques concernant les transitions et les mobilités. Comme le projet « Analyse de la qualité statistique du recensement et des données administratives » (AQRDEDA) dont il prend la suite, il comporte deux volets, l'un de construction de nouvelles données (EDP enfants - une base administrative d'enfants nés les jours EDP nés de 1994 à 2018, observés durant leur minorité entre 2011 et 2019, années où les données socio-fiscales sont disponibles) et de retour à l'Insee, producteur de l'EDP, l'autre de diffusion de la connaissance de ce fichier et de formation des utilisateurs. Le but du projet est la mutualisation des études autour de l'EDP, et des fichiers qui l'alimentent, sources irremplaçables pour l'analyse des comportements familiaux.

L'Ined contribue au projet ELVIS (Etude Longitudinale sur le Vieillissement et les Inégalités Sociales), financé par l'ANR depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021 pour 48 mois, porté par la CNAV, en exploitant les données des recensements depuis 1968, de l'EDP, des enquêtes Logement, Patrimoine, ainsi que de l'enquête Share.

Des projets mobilisant des bases de données relatives à l'éducation et à l'enseignement supérieur sont également en cours :

- Dans le cadre de l'ANR Atolls, un projet de recherche mobilisant les données individuelles APB et Parcoursup pour les bacheliers polynésiens a démarré en 2022 et se poursuit en 2023.
- Le projet s'intitulant « Covid-19 et éducation : acquisition des connaissances, aspirations et décrochage » a pour objectif d'évaluer les effets de la pandémie à trois moments clés de la trajectoire scolaire des élèves : 1) au primaire, sur l'acquisition de connaissances ; 2) à la fin du secondaire, sur les choix d'orientation et 3) dans le supérieur, sur l'abandon des études. Il a démarré en 2022 et sera poursuivi au moins jusqu'en 2025, et mobilise différentes sources de données administratives.

L'Ined a été également sélectionné par l'Agence nationale de la recherche pour son projet « Des big data de santé pour découvrir les traitements occultés de l'infécondité » (StimHo) en collaboration avec l'Inserm - Univ Paris-Sud – UVSQ, qui se poursuit en 2023. Ce projet utilise les données du système national de santé (SNDS) à travers deux sources : l'EGB (Echantillon généraliste des bénéficiaires) et le DCIR (Données individuelles des bénéficiaires).

Par ailleurs, d'autres projets de recherche menés à partir des données du SNDS vont continuer en 2023 (sur la contraception, les IVG, l'analyse des causes de décès, la consommation de soins pendant la pandémie de Covid-19, les maladies chroniques pendant la pandémie, etc.). Les travaux d'exploitations du SNDS visent aussi à apporter des connaissances sur l'impact différencié de la crise du Covid-19 sur le recours aux soins et la mortalité de personnes atteintes de certaines maladies chroniques. Une réflexion est également en cours en vue d'élaborer un projet de recherche pour l'étude des disparités sociales de santé et de mortalité à partir des données de l'EDP-santé.

Des travaux sur les données satellitaires se poursuivront en 2023. Ils concernent deux directions de recherche :

- En collaboration avec l'entreprise Diginove et Aix-Marseille Université, affinement des modèles d'estimations de population à partir de données satellitaires Sentinel 2 et d'enquêtes préalables pour les régions du monde ne disposant pas de données administratives exhaustives ou d'un recensement récent (application à la région d'Abuja,

- Nigeria).
- En collaboration avec le Lipade (Université de Paris) et le DIIP, création de nouveaux indicateurs environnementaux pour les métropoles africaines, au niveau des zones d'intérêt pour l'analyse des données démographiques existantes (application à Ouagadougou, Burkina Faso).

L'enquête ExPReSS - Expériences de la prison et réinsertion sociale à la sortie - s'appuie sur les données collectées dans le cadre d'une enquête quantitative multithématique, réalisée en face à face auprès de 500 personnes détenues âgées de 18 à 29 ans à quelques jours de leur sortie d'une maison d'arrêt de l'Île-de-France ; ces données seront couplées à des données administratives de la DAP (GENESIS) et plus largement du ministère de la Justice (Casier judiciaire, CASSIOPEE) pour enrichir l'information sur la récidive et les parcours des détenus, prévenus ou condamnés. Un test est prévu en 2023 auprès de trois maisons d'arrêt franciliennes pour finaliser le protocole en vue d'une collecte en 2024.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

RAS

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le nouveau catalogue des données et enquêtes de l'Ined, Data Ined, qui a été mis en ligne en mai 2022, sera maintenu et mis à jour tout au long de l'année 2023. L'Ined contribue également aux travaux sur la refonte de l'application de commande Quetelet PROGEDO Diffusion, dont la mise en production est prévue pour 2023.

L'Ined travaille sur la création et la diffusion de Fichiers pédagogiques anonymisés (FPA), ne contenant plus de données identifiantes et donc largement accessibles au grand public, sur le modèle des fichiers détails diffusés par le SSP. Ces fichiers seront élaborés dans le cadre du projet LifeObs, et auront pour objectif l'implémentation de kits pédagogiques sur l'utilisation des données d'enquête.

Une part croissante des ouvrages du fonds de l'Ined, ainsi que les nouveautés sont consultables gratuitement au sein des collections Ined Éditions sur la plateforme *OpenEdition Books*. Le service des éditions de l'Ined travaille par ailleurs à la rédaction de politiques de données associées aux publications, et de politiques d'auto-archivage. Il poursuivra en 2023 le chantier de développement de la publication en ligne, Mémoires européennes du goulag, afin d'améliorer l'accessibilité des contenus et des données à un public de chercheurs, mais aussi de scolaires, de personnes en situation de handicap, et plus largement à un lectorat international (anglophone, francophone, russophone ou polonophone).

Une mission concernant la valorisation et la gestion des données démographiques, et notamment de la conjoncture démographique, est en cours, dans le but de créer de nouveaux supports (site web, datavisualisation, animations, etc.) permettant de donner à voir et à comprendre ces données.

# INSEE - (DÉPARTEMENT DE LA DÉMOGRAPHIE). DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

## 0. Orientations pour 2023

Concernant le recensement de la population, après une année sans collecte (sauf Mayotte) en 2021 et une année 2022 perturbée par la pandémie en début de collecte, la préparation de l'enquête 2023 s'est déroulée normalement.

S'agissant de la mesure des effets de la crise sanitaire sur la localisation des personnes, une étude sur les migrations résidentielles va être menée à partir des données de l'enquête annuelle de recensement de 2022, première enquête de recensement réalisée après le début de la crise sanitaire. La parution de l'étude est prévue pour la mi-2023.

Les évolutions en cours ou à venir du recensement de la population répondent à différents objectifs :

- répondre aux besoins statistiques exprimés par les utilisateurs (enquête famille, développement d'un nouveau bulletin individuel) ;
- faciliter la réponse des habitants (expérimentation prévue par la loi Pacte, amélioration de l'accessibilité du questionnaire, évolutions de la collecte des gendarmeries) ;
- faciliter la codification des enquêtes annuelles de recensement (codification en PCS2020 et expérimentation d'un appariement avec la Déclaration sociale nominative, DSN) ;
- s'adapter aux règlements européens ;
- améliorer la diffusion des résultats (diffusion de données aux carreaux, instruction de l'avancement d'un an de la diffusion des populations légales).

Concernant la gestion de la **Base de répertoire des personnes physiques (BRPP)**, l'année 2023 sera d'abord marquée par la mise en place de la nouvelle chaîne de traitement des nouveaux bulletins d'état civil en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et par la préparation de la diffusion des nouvelles données. Un projet de **refonte du système d'information** de la BRPP sera également lancé en 2023.

L'utilisation du **Code statistique non signifiant (CSNS)** monte en puissance. Quatre services statistiques ministériels sont désormais des utilisateurs réguliers et l'introduction du CSNS est programmée pour plusieurs fichiers de référence de l'Insee. Un comité d'utilisateurs sera créé pour mieux définir les évolutions du service.

**En matière électorale**, l'année sera consacrée à apporter des évolutions au **Répertoire électoral unique (REU)**, essentiellement pour améliorer la qualité de service rendu aux citoyens.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

La collecte du **recensement exhaustif de la population de Wallis et Futuna** se déroulera du 24 juillet au 19 août 2023.

**Expérimentation prévue par la loi Pacte** sur le recours à un prestataire externe pour les fonctions d'agent recenseur : après 18 communes ayant contractualisé avec La Poste pour participer à la collecte en 2022, 39 se sont engagées en 2023.

**Collecte des gendarmeries** : après un test concluant de bascule de la collecte d'une vingtaine de gendarmeries comportant uniquement des logements dans le champ des logements ordinaires en 2022, cette modification sera généralisée lors de la collecte 2024.

**Questionnaire internet** : le questionnaire internet du recensement de la population sera réécrit en 2023 sans changement de contenu afin de devenir accessible tous publics et compatible tous supports pour la collecte 2024 (DQS 8 ; CNERP 3).

**Refonte du bulletin individuel** : après le test papier concluant du **bulletin individuel** contenant trois nouvelles thématiques, télétravail, santé et lieu de naissance des parents, en novembre 2021, la

modification du questionnaire a été présentée au Cnis début juin 2022. Une estimation des moyens nécessaires à la réalisation du changement de contenu du bulletin individuel a été menée à l'été 2022 ; elle a permis d'obtenir des moyens nécessaires à compter de septembre 2023 pour une mise en œuvre prévue **lors de la collecte 2025** (CNERP 5).

**Enquête Familles (EF) 2025** : en 2023 cette enquête sera testée sur 7 communes. Cette enquête est accolée à l'enquête annuelle de recensement.

## 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

La codification de l'établissement employeur dans le recensement est réalisée par appariement avec le répertoire Sirius sur la base de l'adresse déclarée, la raison sociale déclarée et l'activité déclarée. Le taux de codification automatique est faible (45 %). Le département de la démographie lancera en 2023 une **expérimentation d'appariement des données de l'enquête annuelle de recensement avec les fichiers de la DSN** afin de récupérer l'établissement employeur. Cet appariement sera réalisé sur la base du CSNS (AVG 7).

Chaque année, un appariement est réalisé entre les EAR et les données fiscales. Cet appariement est essentiellement basé sur les éléments d'adressage, mais il utilise aussi les caractéristiques des individus pour trancher en cas de matches non bijectifs. Le département de la démographie souhaite utiliser le CSNS pour améliorer encore les performances de l'appariement, notamment dans le cadre de l'extension de l'appariement en petites communes, où les données d'adressage sont moins bonnes. Cet appariement sert pour les contrôles de collecte, la repondération des EAR, le carroyage et divers investissements méthodologiques.

## 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Suite au succès de l'expérimentation sur la codification automatique de la profession des bulletins du recensement dans la **nomenclature PCS 2020** à partir de méthodes de *machine learning*, la codification en PCS 2020 est prévue pour l'EAR 2024.

Le département de la démographie poursuivra ses travaux méthodologiques pour l'avancement de la diffusion des populations légales. Un rapport sur le sujet a été demandé par la Cnerp pour mi-2024 (CNERP 4).

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

**Refonte du système d'information de la BRPP** : outre une rénovation technique, ce projet aura aussi pour objectif d'améliorer les procédures d'identification et de revoir le processus de contrôle qualité. Sans attendre la fin du projet de refonte, trois évolutions importantes seront mises en œuvre : avec l'Inserm, contribuer à l'amélioration du processus de contrôle d'exhaustivité des déclarations de causes de décès ; avec la Cnam, mettre en place une transmission sécurisée des Numéros d'inscription au répertoire (NIR) des personnes décédées pour appariement avec le Système national des données de santé (SNDS) ; et avec la Cnav, poursuivre le réaligement entre le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) et le Système national de gestion des identifiants (SNGI).

**Améliorations du répertoire électoral unique (REU)** : il s'agit notamment d'introduire le dispositif JustifAdresse pour les inscriptions en ligne, qui dispense de fournir un justificatif de domicile ; d'initialiser le projet de proposition automatique d'inscription électorale en cas de déclaration de changement d'adresse et de poursuivre la simplification des demandes de procurations en ligne en supprimant l'étape de déplacement au commissariat ou en gendarmerie.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Au niveau européen, les négociations se poursuivront sur le futur **règlement ESOP** (European Statistics On Population) (CNERP 5) qui imposera de nouvelles transmissions de données aux États européens à un rythme annuel à compter de 2025. Dans le cadre du recensement européen 2021, des données de population sur une grille de carreaux de 1km de côté ont été produites pour la première fois pour décembre 2022 (AVG 5). L'année 2023 sera consacrée à la préparation de la livraison attendue en mars 2024.

Les réflexions sur la diffusion de **données carroyées à partir du recensement** seront poursuivies en 2023, avec pour objectif de mettre à disposition un premier jeu de données sur insee.fr en 2024.

**Les produits de communication** sur le recensement seront enrichis d'une vidéo pédagogique sur le calcul des populations légales (CNERP 2).

De nouvelles informations issues du **Répertoire électoral unique (REU)** seront diffusées en 2023 : la correspondance entre les adresses des électeurs et les bureaux de vote, ainsi qu'un fichier détail sur le corps électoral de 2019 à 2022.

Les chaînes de traitement des **nouveaux bulletins d'état civil** en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 seront produites en 2023. Un premier état des lieux pourra être établi sur les PMA de couples de femmes, sur les changements de noms issus de la loi Vignal et sur les divorces déjudiciarisés.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Récupérer l'établissement employeur pour le recensement	EAR 2023	Insee	DSN	Insee	Individus de l'EAR
Améliorer l'appariement EAR / données fiscales	EAR 2022	Insee	Fidéli 2021	Insee	Individus de l'EAR

---

## **0. Orientations pour 2023**

---

L'Insee a lancé le projet de bascule du dispositif « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » en nouvelle filière d'enquête et en multimode. Le questionnaire de cette enquête annuelle en panel est actuellement entièrement posé en face-à-face. Ce projet a pour objectif de réaliser les collectes des réinterrogations par téléphone à partir de la collecte 2025. Les premières interrogations continueraient d'être faites en face-à-face.

2023 concrétisera la première étape de la refonte multimode des deux enquêtes à carnet, Budget de famille et Emploi du temps : toutes deux feront l'objet de tests en 2023 et 2024 pour mesurer la faisabilité et la qualité de collectes à protocoles innovants. En particulier, les tests permettront de valider l'emploi d'un carnet numérique (pour renseigner ses activités dans Emploi du temps, et pour renseigner ses dépenses voire photographier ses tickets de caisse dans Budget de famille), de mesurer dans les deux enquêtes l'impact du passage d'une partie des questionnaires via internet, et de vérifier la possibilité de mettre en œuvre un protocole différencié selon un score de réponse dans Emploi du temps. En outre, une refonte des nomenclatures et des outils de codification, ainsi qu'une rénovation des questionnaires seront lancées.

La collecte de l'enquête Logement sera réalisée entre fin août 2023 et juillet 2024, avec un examen devant le comité du Label prévu en avril 2023. Cette collecte se fera sur un protocole multimode séquentiel par Internet, téléphone et face-à-face, et concrétisera la refonte de l'enquête démarrée en 2019, et ayant fait l'objet de plusieurs jalons structurants à la fois pour le projet et pour le programme Métallica.

En décembre 2022 l'Insee a initié la collecte d'une plateforme sur le comportement des ménages face à l'inflation dans Camme. Celle-ci sera poursuivie, au moins sur les premiers trimestres de 2023. En parallèle, un module sur l'exposition aux écrans sera introduit ponctuellement dans l'enquête TIC.

Les travaux de refonte de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine démarrent avec l'étude de l'insertion de nouvelles sources administratives décrites au paragraphe suivant. La collecte prévue entre juin et décembre 2023 sera la dernière collecte sous le protocole actuel, avec un panel rotatif d'une durée de neuf ans, à raison d'une interrogation tous les trois ans.

Les travaux préparatoires à l'enquête Sans Domicile, menés avec la Drees, se poursuivent (**DQS 6**). Les principaux travaux de 2023 seront :

- . la mise en œuvre de tests pour des collectes dans la rue et en structures d'accueil de jour, afin de décider d'inclure ou non ce type de collecte dans l'enquête ;
- . le lancement des travaux concernant l'enquête « structure » qui recense les services d'aide aux publics enquêtés ;
- . les travaux relatifs aux questionnaires de l'enquête.

---

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

L'Insee a lancé le projet de bascule du dispositif « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » en nouvelle filière d'enquête et en multimode. Le questionnaire de cette enquête annuelle en panel est actuellement entièrement posé en face-à-face. Ce projet a pour objectif de réaliser les

collectes des réinterrogations par téléphone à partir de la collecte 2025. Les premières interrogations continueraient d'être faites en face-à-face.

2023 concrétisera la première étape de la refonte multimode des deux enquêtes à carnet, Budget de famille et Emploi du temps : toutes deux feront l'objet de tests en 2023 et 2024 pour mesurer la faisabilité et la qualité de collectes à protocoles innovants. En particulier, les tests permettront de valider l'emploi d'un carnet numérique (pour renseigner ses activités dans Emploi du temps, et pour renseigner ses dépenses voire photographier ses tickets de caisse dans Budget de famille), de mesurer dans les deux enquêtes l'impact du passage d'une partie des questionnaires via internet, et de vérifier la possibilité de mettre en œuvre un protocole différencié selon un score de réponse dans Emploi du temps. En outre, une refonte des nomenclatures et des outils de codification, ainsi qu'une rénovation des questionnaires seront lancées.

La collecte de l'enquête Logement sera réalisée entre fin août 2023 et juillet 2024, avec un examen devant le comité du Label prévu en avril 2023. Cette collecte se fera sur un protocole multimode séquentiel par Internet, téléphone et face-à-face, et concrétisera la refonte de l'enquête démarrée en 2019, et ayant fait l'objet de plusieurs jalons structurants à la fois pour le projet et pour le programme Métallica.

En décembre 2022 l'Insee a initié la collecte d'une plateforme sur le comportement des ménages face à l'inflation dans Camme. Celle-ci sera poursuivie, au moins sur les premiers trimestres de 2023. En parallèle, un module sur l'exposition aux écrans sera introduit ponctuellement dans l'enquête TIC.

Les travaux de refonte de l'enquête Histoire de Vie et Patrimoine démarrent avec l'étude de l'insertion de nouvelles sources administratives décrites au paragraphe suivant. La collecte prévue entre juin et décembre 2023 sera la dernière collecte sous le protocole actuel, avec un panel rotatif d'une durée de neuf ans, à raison d'une interrogation tous les trois ans.

Les travaux préparatoires à l'enquête Sans Domicile, menés avec la Drees, se poursuivent (**DQS 6**). Les principaux travaux de 2023 seront :

- . la mise en œuvre de tests pour des collectes dans la rue et en structures d'accueil de jour, afin de décider d'inclure ou non ce type de collecte dans l'enquête ;
- . le lancement des travaux concernant l'enquête « structure » qui recense les services d'aide aux publics enquêtés ;
- . les travaux relatifs aux questionnaires de l'enquête.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ;**

### **refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

L'Insee poursuit ses travaux visant à exploiter de nouvelles sources administratives pour mieux couvrir les revenus exonérés d'impôts comme les heures supplémentaires, et infrannualiser les ressources dans les modèles de microsimulation (**SERPU 2**). En 2023 :

- la Base Tous salariés 2020 de l'Insee va être rapprochée de façon expérimentale des déclarations de revenus des individus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux et du dispositif sur les revenus localisés sociaux et fiscaux (Filosofi) ;
- l'enquête sur les Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) 2020 va être enrichie des données infra-annuelles issues du dispositif de ressources mensuels (DRM) pour permettre à la Drees et la Cnaf de mener des études sur le non-recours.

En parallèle, dans le cadre de son projet de modernisation du système décisionnel, la Cnaf n'assurera plus à partir du millésime 2023 la constitution du « fichier annuel de référence » émis 6 mois après la fin de l'année précédente (FAR6), utilisé par l'Insee pour les enrichissements sociaux. L'Insee va donc engager des travaux dès 2023 pour pouvoir reconstituer ce fichier à partir des fichiers mensuels (FR6) que lui transmettra la Cnaf.

Les travaux de mise en production de Fidélismo se poursuivent au cours de l'année, pour une estimation du patrimoine immobilier des ménages basée sur les données fiscales et s'insérant dans Fidéli<sup>18</sup>. Ces travaux s'appuient sur les données Majic<sup>19</sup>, DVF<sup>20</sup> ainsi que l'information issue du RCS<sup>21</sup> pour la mise en transparence des Sociétés Civiles Immobilières. Dans le même temps, des travaux d'exploitation des liasses fiscales des entreprises seront initiés pour reprendre un projet initié par la DGFIP<sup>22</sup>, sur la base de papiers académiques par l'IPP<sup>23</sup>, ainsi que l'exploitation du fichier Fiben<sup>24</sup>, reprenant des investissements décrits dans un document de travail paru en novembre 2022. Ces travaux doivent permettre une estimation du patrimoine professionnel. Enfin, le patrimoine financier sera lui aussi estimé au travers de sources administratives, idéalement les fichiers Ficovie<sup>25</sup> et Ficoba<sup>26</sup>, pour lesquels des échanges avec la DGFIP ont été initiés.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étudier les revenus exonérés. L'enrichissement de l'ERFS et de Filosofi utilisera le CSNS du dispositif Fidéli en faisant un rapprochement par identifiant fiscal.	ERFS 2020 et Filosofi 2020 (via Fidéli 2020) et éventuellement ERFS 2021 et Filosofi 2021 (via Fidéli 2021)	Insee	Tous Salariés	Insee	Champ du fichier 1

18Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes

19Fichiers fonciers standards

20Demande de valeurs foncières

21Registre du commerce et des sociétés

22Direction générale des Finances publiques

23Déclaration à l'impôt des personnes physiques

24Fichier bancaire des entreprises

25Fichier des contrats d'assurance vie

26Fichier des comptes bancaires et assimilés

**INSEE (DPCEM) – DÉPARTEMENT DES PRIX A LA CONSOMMATION ET DES  
ENQUÊTES MÉNAGES. DIRECTION DES STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET  
SOCIALES**

---

## **0. Orientations pour 2023**

---

La division des Prix à la Consommation poursuit la production de l'indice des prix à la consommation mensuel, diffusé sous forme provisoire et définitive.

À partir de janvier 2023, l'indice des prix à la consommation inclut Mayotte, désormais traitée selon la même méthodologie que le reste du territoire.

La division poursuit la mise en œuvre des innovations que constitue l'utilisation des données de caisse et de données de moissonnage (« web-scraping ») pour établir l'indice des prix à la consommation.

Les résultats de l'enquête de Comparaison spatiale des Prix réalisée 2022 seront diffusés dans le courant de l'année 2023.

## **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

---

### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

Les résultats de l'enquête de Comparaison spatiale des prix collectée en 2022 seront diffusés en 2023. Pour la première fois, l'utilisation des données de caisse et la collecte réalisée pour l'indice des prix à la consommation ont permis, sur une partie du champ, de compléter les relevés réalisés spécifiquement pour l'enquête.

Cette enquête contribue notamment à satisfaire l'orientation « Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins » de la commission Territoires, notamment « **TRT 2**. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer » et « **TRT 1**. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires »

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

L'utilisation de données de caisse sur un champ plus large de grandes surfaces alimentaires disposant de points de vente de plus de 400 mètres carrés entrant dans le champ de l'arrêté, est en cours d'instruction.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Les travaux préparatoires au prochain changement de base de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévu pour la diffusion de l'indice de janvier 2026, débiteront fin 2023.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Dans un contexte de forte inflation, et parallèlement à la diffusion des publications et des séries chronologiques détaillées, une attention particulière est portée à la communication explicative à caractère pédagogique accessible au grand public sur l'inflation et les concepts de l'indice des prix à la consommation (interventions dans les médias, billets de blogs, vidéos pédagogiques, etc.).

[avis moyen terme du Cnis : **AVG 8** - Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public]

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

---

Néant

# INSEE – PROGRAMME RESIL (RÉPERTOIRE STATISTIQUES D'INDIVIDUS ET DE LOGEMENTS)

## 0. Orientations pour 2023

---

Les années 2022 et 2023 sont des années de construction du dispositif cible, à la fois du point de vue des concepts, des techniques statistiques à mettre en œuvre, des développements informatiques. S'y ajoute une activité intense de concertation et de communication, avec en toile de fond la préparation des textes juridiques qui vont encadrer Résil.

L'année 2023 sera marquée par la parution des textes réglementaires encadrant et fondant le dispositif Résil, à la suite d'un important travail de préparation technique et de concertation. Concertation qu'il conviendra de poursuivre, selon des modalités à préciser, sur la base des recommandations du groupe qui a fonctionné en 2022.

Les travaux d'ingénierie technique vont se poursuivre en vue de la construction d'un système d'information éprouvé et sécurisé ; en parallèle le programme réalisera plusieurs expérimentations destinées notamment à tester diverses techniques d'appariement, ainsi que les modèles d'optimisation de la couverture des répertoires et d'analyse de leur qualité. Plusieurs de ces expérimentations nécessiteront d'utiliser le Code statistique non signifiant (CSNS).

Ces travaux permettront d'aborder dans de bonnes conditions les étapes préparant le déploiement du dispositif : initialisation des répertoires en 2024, déploiement en 2025.

Même s'il débouche après l'échéance du moyen terme, un tel projet s'inscrit dans différents axes du moyen terme 2019-2023 du Cnis, notamment : **AVG 7. « Développer les appariements entre sources de données »**, mais aussi de la Commission nationale pour l'évaluation du Recensement de la population (Cnerp) **AVG 6. « Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation »** sur un champ plus large que le seul recensement puisqu'il permet également de consolider les bases de sondage et la production de statistique sur les revenus des ménages.

Il bénéficiera également aux travaux s'inscrivant dans l'avis général **AVG 2. « Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité »**, par une meilleure prise en compte des individus vivant dans les communautés, et dans l'avis général **AVG 4. « Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique »** en permettant d'avoir une mesure de la couverture de ces sources, sur le champ de la population et des logements.

Le répertoire statistique des logements permettra de progresser sur l'avis **DQS 9. « Pérenniser le système d'information sur le logement. »**

Par ailleurs, grâce à la mise en place de Résil et du projet de référentiel géographique Gaïa, il sera possible de géolocaliser les données statistiques tout en contrôlant l'utilisation des données localisées et en les réservant à ce qui est strictement nécessaire, permettant de progresser sur l'avis de la commission territoire **TRT 4. « Améliorer le géocodage »**.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

L'Insee exploitera les premières données fournies par le service GMBI (Gérer Mes Biens Immobiliers) de la DGFIP mis en place en 2023, qui doit permettre de construire une information comparable à celle fournie auparavant par le système de gestion de la Taxe d'habitation.

Les expérimentations menées sur les données d'inscriptions dans l'enseignement supérieur (cf. bilan 2022) s'avérant positives, l'Insee mettra en œuvre un dispositif pérenne d'utilisation de ces données pour l'alimentation du répertoire d'individus, sous réserve évidemment de la parution des textes réglementaires encadrant Résil, et de la présence de cette source dans la liste des sources pouvant alimenter le répertoire.

L'Insee devrait assurer un rôle d'accueil et de mise à disposition centralisée de fichiers d'allocataires de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) pour l'ensemble du service statistique public ; ces données serviront d'une part à la production de données sur les revenus, comme c'est déjà le cas, mais aussi, sous la même réserve que pour les fichiers d'inscriptions dans l'enseignement supérieur, pour l'alimentation et la mise à jour des répertoires. L'accès à ces données a été autorisé suite à l'avis favorable du Cnis émis en formation « Démographie et questions sociales » le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

La transmission de données aux SSM est conditionnée d'une part à un conventionnement entre les SSM et la Cnaf, d'autre part à une autorisation d'accès à ces données (suite à un avis d'opportunité donné par le Cnis au titre de l'article 7 bis de la loi de 1951).

L'Insee se rapprochera par ailleurs de la Depp pour analyser la faisabilité (technique et juridique) de l'utilisation de données d'inscription dans l'enseignement scolaire. Si celle-ci est avérée, de premières expérimentations auront lieu en 2023.

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Plusieurs travaux méthodologiques seront menés pour tester des méthodes d'optimisation de la couverture du répertoire (méthode des signes de présence dans les diverses sources) ou d'analyse de la qualité (méthode d'estimation par système dual), mais aussi pour optimiser les outils d'appariement utilisés à des fins statistiques. Ces travaux pourront se faire en évolution afin de mesurer la stabilité des modèles et outils dans le temps.

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Les travaux de spécification et de développement se poursuivront en 2023 ; en cohérence avec le dispositif réglementaire à paraître. Ils sont conçus de manière à pouvoir prendre en compte les arbitrages donnés pour ces textes.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023

Il s'agit d'appariements réalisés à des fins d'expérimentations et de mesure de qualité ; certaines des sources mentionnées n'ont pas vocation à alimenter Résil au démarrage mais présentent un intérêt pour expertiser sa couverture. Il n'y aura pas de production statistique nouvelle en aval de ces appariements en 2023.

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Expérimentations sur la mise en place du moteur d'identification de Résil	Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les personnes (Fideli)	Insee	Caisse d'Allocations familiales, Base « tous salariés », Sise, Mutualité Sociale Agricole, Enquête annuelle de Recensement, Cnav	Insee, CAF, Sies, MSA, Cnav	France entière 2020, 2021 et 2022
Expérimentations sur différentes techniques d'appariement ; analyse de la qualité de certaines sources pour les logements <sup>27</sup>	Fichiers fonciers Mise A Jour des Informations Cadastrales (Majic) 2020 et 2022	DGFIP	Répertoire d'immeuble localisé (Ril), Enquête annuelle de Recensement, répertoire des communautés	Insee	France entière 2020 et 2022
Expérimentation du modèle des signes de vie pour définir la population de référence Résil	Population constituée à partir de l'appariement de Fidéli + données sur les étudiants Sise, + CAF + Cnav + MSA + « Base tous salariés » + base non salariés + Pasrau	Insee, Caf, Sies, MSA, Cnav			France entière 2020, 2021 et 2022

<sup>27</sup>L'appariement des logements entre l'EAR et les sources fiscales commence par un appariement de ces sources au niveau de l'adresse pour appairer les immeubles puis on réalise à un appariement des individus via le CSNS pour appairer les logements au sein des immeubles.

Expérimentations de la méthode d'Estimation par Système Dual (DSE) pour la mesure de la qualité de l' <a href="#">Enquête annuelle de Recensement (EAR)</a> des individus et de la population de référence Résil	Population constituée à partir de Fidéli + données sur les étudiants Sise, + CAF + Cnav + MSA + « Base tous salariés » + base non salariés + Pasrau	Insee, CAF, Sies, MSA, Cnav	EAR	Insee	Champ EAR 2020 et 2022
Mesure de la qualité de GMBI	GMBI	DGFIP	EAR	Insee	Champ EAR 2022
Mesure de la qualité de GMBI <sup>28</sup>	GMBI	DGFIP	CAF	CAF	Champ GMBI
Mesure de l'apport potentiel de fichiers d'inscriptions dans l'enseignement scolaire	Population constituée à partir des fichiers fiscaux, CAF et MSA	Insee	Fichiers d'inscriptions dans l'enseignement scolaire	Depp	France entière

28Il y aura d'autres appariements entre GMBI et les autres fichiers fiscaux, voire Fidéli, mais ils se feront par le biais des identifiants fiscaux.

---

## 0. Orientations pour 2023

---

**Les travaux de l'Unité des études démographiques et sociales prévus pour l'année 2023 se situent en grande partie dans la continuité des années précédentes.**

Les travaux de production statistique – hors enquêtes – sont comme les années précédentes les suivants :

adaptation du modèle de microsimulation Ines (Insee-Drees-Cnaf) des transferts sociaux et fiscaux à la dernière législation ; comptabilité démographique avec la publication en janvier du bilan démographique de l'année écoulée et des marronniers tout au long de l'année consacrés aux différents événements démographiques (dont une publication sur la mortalité infantile) ; production et enrichissement de l'échantillon démographique.

S'agissant des enquêtes, la préparation de l'enquête Famille 2025 se poursuivra, avec le premier test terrain de collecte multimode (internet/papier) début 2023, articulé avec la collecte de l'enquête annuelle de recensement de 2023, et la préparation de l'enquête Pilote de 2024, avec en sus des collectes papier et multimode, une enquête téléphonique auprès d'un échantillon de non répondants sur Internet. Les fichiers de l'enquête Trajectoires et Origines (TeO), réalisée en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Ined, seront mis à disposition au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (la mise à disposition a pris un peu de retard, car les pondérations ont dû être révisées). Les données de l'enquête Participation électorale de 2022, dont les résultats ont été publiés en novembre 2022, seront mises à disposition au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2023.

Du point de vue des études et de la diffusion, l'Unité publiera en mars 2023 l'*Insee Références* « Immigrés et descendants d'immigrés », qui comportera outre une vue d'ensemble, quatre dossiers (dont un portant sur l'enquête TeO2 et deux sur l'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) du Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED, SSM Immigration). Sur ce thème, deux autres études seront publiées sur la fécondité des immigrés et la mobilité sociale des descendants d'immigrés. Comme chaque année, à l'automne sera publié l'ouvrage « France, Portrait social », avec cette année un éclairage sur les inégalités sociales à l'aune des catégories socio-professionnelles.

Des études sur la famille ou plus largement la démographie se poursuivront (vie en couple, familles cohabitant sous un même toit, âge au 1<sup>er</sup> enfant, enfants de parents séparés, évolution du niveau de vie à l'arrivée d'un enfant, portrait des familles en 2022, les centenaires). Les espérances de vie selon la catégorie sociale et le diplôme seront actualisées, avec dans la mesure du possible, des éléments à des niveaux plus fins que le groupe social (demande exprimée par le Cnis) **[AVG 2]**.

### Travaux spécifiques en lien avec les crises

La mise à disposition des données en téléchargement et de commentaires sur l'évolution des naissances mensuelles et des décès quotidiens pour suivre les conséquences de la crise sanitaire va se poursuivre en 2023. Une publication sera consacrée aux excédents de décès par rapport aux décès attendus en 2022, qui viendra compléter le bilan publié en 2022 sur la période 2020-2021, et comportera une comparaison de ces excédents de décès toutes causes confondues avec les décès liés à la Covid-19 publiés par Santé Publique France (SPF) et le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc). Des travaux en collaboration avec SPF devraient être entrepris, afin de

comparer les excédents de décès par rapport aux décès attendus mesurés par l'Insee d'une part, et par SPF d'autre part à partir du modèle EuroMoMo.

Comme chaque année, les effets des réformes des prestations et prélèvements intervenues en 2021 sur le niveau de vie des ménages, mesurées à l'aide du modèle de microsimulation Ines, feront l'objet d'un dossier dans l'ouvrage « France, Portrait social ». Dans la lignée de travaux déjà menés par l'équipe Insee à partir du module de taxation indirecte d'Ines, les mesures de lutte contre les effets de l'inflation devraient être mises en perspective de l'augmentation des prix subie par les ménages en 2022, en s'intéressant non seulement aux dépenses énergétiques mais possiblement aussi aux dépenses alimentaires.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Pour mémoire, la préparation de l'enquête famille qui aura lieu en 2025 se poursuit en 2023 : 1<sup>er</sup> test terrain (papier/internet) en même temps que la collecte de l'EAR 2023 ; préparation de l'enquête pilote de 2024 en même temps que l'EAR 2024 (papier/internet/téléphone pour un échantillon de non répondants sur internet). **[DQS 3]**

### 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

### 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

### 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

### 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Trois *Documents de travail* seront publiés en 2023 mettant à disposition des informations nouvelles sur des sujets importants dans le débat public **[AVG 8]** ou actualisant en les enrichissant des travaux anciens :

- le premier porte sur la fécondité des immigrés : il analyse la descendance finale des femmes immigrées (à partir de l'enquête TeO2) en distinguant les enfants eus à l'étranger avant la migration et les enfants eus sur le territoire français, les biais des taux de fécondité par âge et de l'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) tels que mesurés pour cette population, et propose une méthode pour corriger la sur-estimation de l'ICF due à la non prise en compte de la fécondité avant la migration, qui est nettement plus faible que celle à leur arrivée en France ;
- le deuxième, en partenariat avec l'Institut national des Études démographique (Ined), tirera les conclusions du dispositif expérimental mis en place pour collecter les mêmes questions que

l'enquête TeO auprès d'un échantillon de petits-enfants d'immigrés (enquête complémentaire et expérimentale à TeO2) ;

- le troisième actualisera les connaissances sur l'espérance de vie selon la catégorie sociale et le diplôme. Il portera a priori sur la période 2016-2020, les précédents travaux publiés en 2016 portaient sur la période 2009-2013 (cinq années sont nécessaires). Dans la mesure du possible, l'étude essaiera d'apporter des éléments à des niveaux plus fins que le groupe social (demande exprimée par le Cnis), quand cela sera possible (effectif suffisant). **[AVG 2]**

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

Nom et finalité du dispositif final	Fichier 1		Fichier 2		Champ du fichier résultant de l'appariement
	Nom du fichier	Propriétaire	Nom du fichier	Propriétaire	
Étude du non-recours au minimum vieillesse	Échantillons interrégimes de retraités (EIR) de 2016 et de 2020	Drees	EDP	Insee	Champ du fichier 1

## **0. Orientations pour 2023**

---

Le développement de la connaissance et des recherches sur les risques couverts dans le cadre de la Prévoyance (décès, incapacité, invalidité et dépendance) représente un enjeu majeur. Les travaux récents du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), entre autres, ont mis en évidence le manque de documentation et de réflexion sur ce sujet. C'est dans ce contexte que l'Irdes travaille à la mise en œuvre de la quatrième édition de l'enquête Protection Sociale Complémentaire d'Entreprise (PSCE) qui, contrairement aux trois premières éditions qui étaient essentiellement consacrées à la complémentaire santé, sera, elle, centrée sur la Prévoyance et dont le champ restera centré sur les établissements du secteur privé.

### **1. Travaux nouveaux et projets pour 2023**

---

#### **1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières**

L'enquête Protection sociale complémentaire d'entreprise (PSCE) 2024 sera mise en œuvre par le GIP Irdes. Elle aura pour objectif principal d'apporter des connaissances actuellement manquantes et de permettre des travaux de recherche sur la prévoyance complémentaire<sup>29</sup> et la couverture complémentaire santé que les entreprises du secteur privé proposent à leurs salariés.

Rappelons que les trois premières éditions, en 2003, en 2009 et en 2017, étaient centrées sur la complémentaire santé dans les entreprises du secteur privé. La quatrième édition sera elle centrée, pour la première fois, sur la prévoyance santé.

Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> édition de l'enquête PSCE. Contrairement aux précédentes qui interrogeaient un échantillon d'établissements et de salariés de ces établissements, cette édition n'interrogera que les établissements. Des informations sur les salariés employés par les établissements échantillonnés seront collectées par appariement, en particulier avec les données de consommation de soins du SNDS. Il nous est apparu inopérant d'administrer un questionnaire à des salariés qui ne seraient pas en mesure de nous renseigner sur la façon dont ils sont couverts pour les risques liés à la prévoyance santé (l'incapacité temporaire de travail, l'invalidité, la dépendance et le décès).

Initialement prévue sur l'ensemble du champ des travailleurs l'enquête portera finalement sur le seul secteur privé. En effet, il ne nous est pas apparu opportun d'intégrer les salariés de la Fonction Publique à l'enquête dans la mesure où une importante réforme de la protection sociale complémentaire de la Fonction Publique se dessine sur la période 2024-2026. De même, nous avons finalement décidé de ne pas inclure les travailleurs indépendants dans le champ de l'enquête. La diversité de cette population nécessiterait un échantillon très important et coûteux. L'intégration d'un module sur la prévoyance santé complémentaire dans une enquête existante telle que l'enquête CT-RPS de la Dares nous apparaît plus opportun. De premiers contacts ont été pris avec la DARES en ce sens.

En 2017, l'enquête PSCE a obtenu le caractère obligatoire délivré par le comité du Label, ce qui nous a permis d'obtenir de bons taux de participation : 61 % pour le volet « établissements » et 51 % pour le volet « salariés ». Cette nouvelle édition sera centrée sur la prévoyance complémentaire en santé. Elle sera enrichie d'informations disponibles dans les bases de sondage, d'information sur les caractéristiques des salariés et appariée avec les données de santé du Système national des données de santé (SNDS). Nous prévoyons de solliciter l'avis d'opportunité à l'occasion de la commission Services publics et services aux publics qui se tiendra le 21 mars 2023. Nous solliciterons de nouveau

---

<sup>29</sup> La prévoyance en santé fait référence aux dispositifs complémentaires de couverture de l'*incapacité de travail temporaire, l'invalidité, la dépendance et le décès.*

le caractère obligatoire indispensable à l'obtention d'un taux de participation suffisant.

Le projet vise à enrichir les connaissances et les recherches sur ces questions, avec pour objectif :

- De fournir des informations sur la couverture de la population en termes de prévoyance des salariés du secteur privé ;
- De réaliser des travaux de recherche sur ces populations, en particulier les personnes en invalidité et les salariés en arrêt de travail de longue durée.

L'année 2023 sera dédiée à :

- La construction du plan de sondage de l'enquête en lien avec les Divisions EFA et Sondages de l'Insee. Le contact a été établi avec ces deux divisions fin 2021 ;
- La construction du protocole et du questionnaire de l'enquête ;
- La préparation de l'avis d'opportunité lors de la séance Services publics et services aux publics du 21 mars 2023 ;
- La préparation du pilote de l'enquête prévu à l'automne 2023.

Nous prévoyons de solliciter l'avis de conformité du comité du Label, l'autorisation du comité du secret statistique pour accéder aux bases de sondage et de déposer un dossier CESREES- CNIL, de solliciter et l'avis de conformité du comité du Label en mars-avril 2023. Nous y demanderons le caractère obligatoire qui est nécessaire pour obtenir des taux de participation garants de la qualité des résultats produits. Le terrain de l'enquête est prévu entre mai et septembre 2024. La publication d'un rapport sur l'enquête et ses premiers résultats est programmé en 2026. Les travaux de recherche sur les données de l'enquête débuteront en 2026.

**SHARE (Survey on Health, Ageing and Retirement in Europe) est une enquête longitudinale sur la santé, le vieillissement et la retraite en Europe, portant sur les personnes de 50 ans et plus, conduite tous les 2 ans environ dans 27 pays Européens.**

Depuis son lancement en 2004, 9 vagues d'enquête SHARE ont été conduites, la neuvième vague s'étant terminée en juillet 2022. Durant la pandémie de Covid-19, deux vagues d'enquête spécifique au contexte du Covid-19 ont été menées par téléphone, respectivement à l'été 2020 et à l'été 2021. Par ailleurs, une enquête relative aux aptitudes cognitives (SHARE-HCAP) a été menée entre mai et septembre 2022.

Au final, le projet SHARE était supposé compter *a minima* 10 vagues et se prolonger jusqu'en 2025. Toutefois, le prolongement du projet SHARE sous une forme modernisée (questionnaire rénové, administration multi-mode, etc.) au-delà de cette date est acté, les modalités précises de cette extension étant encore à l'étude.

Depuis 2012, le laboratoire LEDa-LEGOS de l'université Paris Dauphine-PSL accueille une équipe en charge de la production et de la valorisation scientifique du volet Français de l'enquête SHARE.

**Les apports du projet SHARE peuvent être rattachés aux avis de moyen-terme suivants du CNIS :**

- **Avis général n°6 « Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales »** dans la mesure où l'enquête Européenne SHARE se prête par nature aux comparaisons internationales.
- **Avis général n°8 « Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public »**, dans la mesure où les équipes SHARE apportent une attention particulière à la valorisation de l'enquête, à la diffusion de données ouvertes et simplifiées (*easySHARE*) autant qu'à la mise à disposition des décideurs publics et du grand public d'un savoir vulgarisé appuyé sur les données.
- **Avis thématiques principaux :**
  - **Avis n° 2** de la Commission Démographie et questions Sociales : « Suivre le vieillissement de la population »
  - **Avis n° 1** de la Commission Services publics et services aux publics : « Observer les parcours des personnes âgées »
- **Avis thématiques secondaires :**
  - **Avis n° 5** de la Commission Démographie et questions sociales : « Développer la mesure de la précarité résidentielle »
  - **Avis n°3** de la Commission Environnement et développement durable : « Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement »
  - **Avis n°8** de la Commission Emploi, qualification et revenus du travail : « Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé »
  - **Avis n° 3** de la Commission Services publics et services aux publics : « Veiller à la continuité du SI statistique sur les retraites »

## 0. Orientations pour 2023

---

Les missions et les domaines d'expertise de l'équipe SHARE-France s'élargissent progressivement. L'année 2023 devrait donner lieu à de nombreuses innovations, soutenues par une réorganisation interne de l'équipe afin de faire face à ce périmètre de missions élargi et à des demandes d'expertise croissantes.

Si le versant de la production de l'enquête s'inscrit dans une certaine continuité des missions avec les préparatifs de la vague 10, de nombreux développements méthodologiques pour la vague 10 et préparatoires au futur de SHARE doivent être réalisés ou préparés en 2023 : rénovation de l'échantillonnage, réflexion sur la faisabilité d'appariements, amélioration du repérage des décès et des déménagements dans le panel ...

La stratégie de valorisation de l'enquête sera également développée, afin de renforcer la diffusion de l'enquête SHARE et de ses enseignements auprès de la communauté scientifique et institutionnelle, des panélistes ou du grand public : lancement d'une collection de notes de synthèse, refonte du site Internet ...

Ces développements seront soutenus par l'intégration de SHARE-France en tant que membre partenaire dans les infrastructures d'excellence que sont LifeObs (n° ANR-21-ESRE-0037, <https://lifeobs.site.ined.fr/>) et l'Institut santé Numérique en Société (<https://parisantecampus.fr/institut-sante-numerique-en-societe-isns-faire-dialoguer-sciences-humaines-et-sante-numerique/>).

Au-delà des opérations de production et des missions de développement méthodologique, l'équipe SHARE-Dauphine est toujours largement mobilisée dans la recherche académique en économie de la santé autour des problématiques du vieillissement, du recours aux soins, de l'équité et des inégalités sociales, de l'exposition aux risques spécifiques à la pandémie de Covid, etc. Ces travaux sont menés conjointement par des membres de l'équipe SHARE-France et les jeunes chercheurs recrutés dans le cadre de deux projets de recherche européens bénéficiant de financements spécifiques (SHARE-COHESION et SHARE-COVID19), en partenariat avec des chercheurs associés à SHARE au sein du laboratoire LEDa-Legos (Université Paris Dauphine-PSL).

Si le cadre de gouvernance demeure inchangé au niveau français, le pilotage général du projet connaît une restructuration importante à l'échelle européenne, avec la migration de la chefferie de projet du MEA (*Max Planck Institute for Social Law, Munich*) vers la nouvelle unité SBI (*SHARE Berlin Institute*) hébergée par le *German Institute for Economic Research (DIW, Berlin)*. Ce transfert de compétences et ces restructurations organisationnelles induiront des décalages de calendrier dont l'ampleur n'est pas encore connue à ce jour.

**Les principaux enjeux opérationnels, scientifiques et stratégiques pour l'année 2023 sont les suivants. Ils sont présentés dans le détail dans la suite de ce document.**

- **Préparation de la 10<sup>e</sup> vague de SHARE**, avec notamment un chantier de rénovation de l'échantillonnage à partir des données fiscales (FIDELI/Nautile) et le développement d'un nouveau contenu de questionnaire papier additionnel pour la France (*drop-off*)
- **Développement méthodologique** de SHARE sur le moyen terme (objectif SHARE 2.0), à travers deux grands axes : **appariements avec données administratives** (étude de faisabilité en premier lieu) et **travail sur le suivi de panel** (amélioration du repérage des décès et des déménagements, renforcement de la communication auprès des panélistes), notamment dans le cadre de l'infrastructure LifeObs
- **Analyse statistique des mécanismes et causes de l'attrition du panel SHARE**, en France et en comparaison européenne
- **Conduite d'un PIA (*Privacy Impact Assessment*) et rédaction d'un PGD (*Plan de Gestion*)**

**des Données)** afin de mettre le projet SHARE en conformité avec les exigences et bonnes pratiques en matière d'analyse des risques sur la protection des données et de politique de gestion des données

- Contribution aux **projets européens SHARE-COHESION et SHARE-COVID19**, bénéficiant de financements de la Commission Européenne (Grant Agreements n°101015924 et n°870628), notamment via les *work packages* n° 3 ("*Health care*") de SHARE-COHESION, n° 2 ("*Quality of health care*") et n° 8 ("*Housing and living arrangements*") de SHARE-COVID19
- Prolongement et initiation de **travaux de recherche** sur les thématiques d'intérêt de l'équipe dans une stratégie de publication scientifique, notamment en lien avec les deux projets européens SHARE-COHESION et SHARE-COVID (recours aux soins, équité et des inégalités sociales, exposition aux risques spécifiques à la pandémie de Covid, assurances santé et dépendance, comparaison des systèmes de santé...)
- **Analyses spécifiques sur la fragilité des personnes âgées** (théorie, caractérisation, déterminants, prise en charge) dans le cadre d'un conventionnement avec la CNSA, devant donner lieu à une stratégie de publication dans la collection de notes de synthèse SHARE-France (cf. infra)
- Travaux préliminaires **d'exploitation des données de l'enquête SHARE-HCAP**
- **Lancement d'une collection de publications de synthèse** valorisant des études simples et/ou préliminaires basées sur les données SHARE, nommée « *Santé, retraite et vieillissement en Europe* » et éditée par l'Université Paris Dauphine-PSL et l'Institut Santé Numérique en Société
- **Refonte du site internet** SHARE-France
- Organisation d'une **journée scientifique d'envergure**, possiblement en partenariat avec l'enquête *European Social Survey* pilotée par le CDSP (Sciences-Po Paris)

**MEOS, INJEP – MISSION DES ÉTUDES, DE L'OBSERVATION ET DES STATISTIQUES.  
INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE.  
DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE  
ASSOCIATIVE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE**

---

## **0. Orientations pour 2023**

---

La Mission enquêtes, données et études statistiques (Medes) est rattachée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), service à compétence nationale rattaché au Directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva). Cette direction, placée sous l'autorité du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse depuis mai 2017, est rattachée à son secrétariat général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Au sein de l'Injep, la Medes constitue le Service statistique ministériel (SSM) du ministère en charge de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ses travaux s'articulent principalement autour des accueils collectifs de mineurs, des politiques à destination des jeunes (service civique, service national universel), de la mobilité internationale des jeunes, de la vie associative, des pratiques sportives et licenciées, de l'économie du sport, des métiers et emplois liés aux sports et à l'animation, ainsi que des diplômes délivrés dans ce champ.

Sur ces thématiques, la Medes continuera en 2023 de produire régulièrement des statistiques attendues par l'ensemble des acteurs du secteur. Dans le même temps, la Medes travaillera à l'amélioration de ses outils de diffusion, en combinant mise à disposition de données en ligne et publications synthétiques de type « Chiffres-clés ». Le SSM publiera en 2023 une mise à jour des « Chiffres clés » du sport et de la vie associative.

En complément de ses travaux de production récurrents, la Medes a mis en place plusieurs dispositifs d'enquêtes. Dans le domaine du sport, la Medes, en partenariat avec la Direction des Sports, a mis en place en 2018 un baromètre sur la pratique sportive destiné à suivre l'évolution dans le temps de la pratique sportive des Français. Initialement réalisé tous les 2 ans, en 2023 ce baromètre deviendra annuel pour permettre un suivi plus fréquent de la pratique sportive, notamment dans la perspective de l'évaluation de l'impact de Jeux olympiques et paralympiques sur la pratique d'activités physiques et sportives.

En effet, l'Injep participe aux travaux pilotés par la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (Dijop) visant à évaluer les impacts économiques, sociaux et environnementaux des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. L'Injep est plus spécifiquement pilote de deux axes d'évaluations : l'impact des JOP sur la pratique sportive et la description des publics des JOP (spectateurs, téléspectateurs, volontaires). En 2023, la Medes sera très fortement mobilisée pour la préparation de ces opérations d'évaluation, pour la plupart via des enquêtes statistiques, qui interviendront fin 2024 et début 2025.

Dans les domaines du sport et de la jeunesse, en lien avec une sollicitation croissante de la Direction des Sports, en 2023 la Medes conduira également des travaux d'évaluation de dispositifs portés par le ministère des sports, notamment le Pass'Sport.

Concernant les travaux sur la jeunesse, la Medes poursuivra ses travaux d'évaluation de la généralisation du Service National Universel. Il s'agira de conduire de façon systématique une enquête par questionnaire à l'issue des séjours de cohésion (hiver, printemps et été) pour améliorer la connaissance du profil des volontaires, de leur expérience du séjour de cohésion, etc. L'arrêté du 28 décembre 2020 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche confie en effet à l'Injep le rôle d'évaluer ce dispositif.

En collaboration avec la Djepva, la Medes conduira à l'automne 2023 une enquête auprès des organisateurs de séjours collectifs de mineurs. Un pilote a été réalisé en 2022 auprès d'un peu plus de 200 structures.

Dans le domaine de la vie associative, la Medes poursuivra la montée en charge de ses activités de

production statistique avec la mobilisation d'autres données de la statistique publique (Déclaration sociale nominative, données fiscales, etc.). L'année 2023 sera également consacrée à la poursuite de l'exploitation de l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons conduite en 2021 auprès de 10 000 ménages, permettant de produire des données inédites, éclairant notamment la manière dont s'articulent les différentes formes d'engagement associatif, comme les dons et le bénévolat. La Medes assurera également l'animation et le pilotage du groupe de travail des producteurs de données de la vie associative, réunissant notamment l'Insee, la DGFIP, la Djepva et Recherches et solidarités.

La Medes poursuivra ses travaux de diffusion de données territorialisées et l'animation du réseau des référents régionaux sur l'observation statistique dans les domaines de la jeunesse, de la vie associative et du sport. Ce réseau regroupe des personnes en poste en Délégation régionales académiques jeunesse engagement et sport (DRAJES) et en Services statistiques académiques (SSA).

Enfin, la Medes, en tant que SSM poursuivra ses actions pour améliorer la qualité de ses processus de production statistique. Dans ce cadre, en 2023, la Medes mettra notamment à jour sa feuille de route et, en parallèle, poursuivra les actions déjà engagées (formation des nouveaux arrivants, calendrier des publications sur le site, documentation des sources sur son site, généralisation de la rédaction de notes méthodologiques décrivant les processus de production de ses statistiques à destination des usagers).

Élément de contexte important, l'abandon de SAS par l'Insee impacte fortement la Medes qui bénéficie d'une mise à disposition de ses licences par l'Institut. L'usage de SAS sera progressivement remplacé par celui du logiciel R. Une partie des agents n'étant pas encore utilisateurs de R et une partie des chaînes de productions des séries récurrentes étant programmées en SAS, une partie de l'année 2023 sera consacrée à la formation des débutants, au perfectionnement des utilisateurs ainsi qu'à la transcription du patrimoine de programmes de productions. Du fait de cette charge de travail supplémentaire, le lancement de nouveaux chantiers de production et certains projets de publications ont été ajournés.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### **Enquête thématique sur les violences dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance**

La Medes poursuivra en 2023 sa préparation.

##### *Objectifs*

Le sujet des victimations dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance (notamment les colonies de vacances) est un angle mort de l'observation statistique. Dans le cadre l'enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS), la Medes et la Direction des Sports ont ainsi fait en 2021 une proposition d'enquête thématique sur les victimations dans le sport et les loisirs encadrés pendant l'enfance. Le sujet étant inédit, cette proposition a retenu l'attention du comité scientifique de l'enquête VRS pour l'édition 2024.

L'objectif sera d'estimer la prévalence des différents types de faits (agressions physiques, sexuelles, harcèlement, insultes et agressions à caractère raciste, homophobe, etc.) en lien avec le contexte sportif, à l'âge adulte mais aussi pendant l'enfance, ainsi que dans d'autres contextes de socialisation juvénile.

Il s'agira d'interroger un échantillon de répondants à l'enquête Socle de VRS surreprésentant les personnes sportives ainsi que celles ayant déclaré des victimations dans un cadre sportif lors de l'interrogation du questionnaire socle en première phase d'enquête. L'interrogation portera sur la pratique d'activité physique et sportive, les pratiques sportives culturelles (assister à des événements sportifs), ainsi que les activités de loisirs pendant l'enfance et l'adolescence, avec un focus sur les colonies de vacances. Pour chacun de ces contextes un recueil des faits des violences sera réalisé, avec un approfondissement spécifique concernant l'identité des auteurs, les lieux, moments de commission des faits, etc.

L'enquête VRS ne portant que sur des personnes majeures, une attention particulière sera donc portée lors de la conception du questionnaire au recueil des faits s'étant déroulés dans le passé, avant la majorité des victimes.

#### *Principaux partenaires*

SSMSI, Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et Direction des Sports (DS), Agence nationale Sport (ANS) et Comité national olympique et sportif français (Cnosf).

#### *Mode de collecte*

La collecte de cette enquête sera multimode papier et internet avec relance téléphonique.

#### *Période de réalisation*

La conception du questionnaire thématique sera finalisée début 2023, en partenariat avec l'équipe conceptrice, la Direction des Sports et un comité scientifique réunissant des chercheurs spécialistes du sujet, en vue du pilote mi 2023.

La collecte de ce questionnaire thématique se fera au premier semestre 2024, à la suite du questionnaire socle de l'enquête VRS.

### **Enquête auprès des organisateurs de séjour collectifs de mineurs**

Après la réalisation d'un pilote en 2022, la Medes envisage de lancer, en partenariat avec la Djepva, une enquête auprès des organisateurs de séjours collectifs de mineurs.

#### *Objectifs*

L'objectif de cette enquête sera d'obtenir une description fiable et précise de l'économie des séjours collectifs. En effet, il n'existe aucune source recensant de manière comparable les ressources et les charges des organisateurs (dépenses, emploi, masse salariale...), permettant de dresser un bilan de leur situation financière et d'interroger leurs difficultés spécifiques, notamment en termes de recrutement. Cette enquête pourrait également permettre de recueillir des informations sur le profil des publics (sexe, âge, public spécifique, etc.) qui ne figurent pas dans les données administratives de la Djepva sur les colonies de vacances.

Un pilote auprès d'un échantillon de 240 organisateurs de colonies de vacances, représentatif de la diversité des statuts et taille, a été conduit à la rentrée 2022. Le bilan complet de cette opération permettra de préfigurer l'enquête en grande réelle.

#### *Principaux partenaires*

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva)

#### *Période de réalisation*

La collecte se déroulerait à l'issue de la saison estivale (septembre 2023).

### **Ré-interrogation d'un panel d'élèves sur les activités sportives et leur engagement**

En 2023, les élèves du panel recrutés en 2011 seront réinterrogés par la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), le questionnaire inclura des questions sur la pratique sportive et leur engagement. Ces élèves avaient déjà été interrogés en 2019 lorsqu'ils avaient 13 ou 14 ans par la DEPP et l'Injep spécifiquement sur leurs activités en dehors du collège (enquête Activité des jeunes en dehors du collège, AJEC).

#### *Objectifs*

L'enquête AJEC, réalisée en 2019 avec la Depp, avait pour objectif principal de mesurer et de mieux comprendre les activités auxquelles les jeunes consacrent leur temps en dehors du collège. Cette enquête, complétée d'informations très riches sur le milieu familial et la scolarité des jeunes, a permis de mieux comprendre les facteurs sociaux et culturels favorisant la pratique sportive, les départs en

colonie de vacances, etc., ainsi que les liens que peut entretenir la réussite scolaire avec les activités extrascolaires.

La ré-interrogation de ces jeunes au moment du lycée (classe de terminale pour la majorité) sur une partie des thèmes de l'enquête AJEC permettra notamment de suivre l'évolution de la pratique sportive et de documenter le décrochage de la pratique chez les adolescents, et grâce à la dimension panel, de mieux comprendre leurs freins. Cette ré-interrogation permettra également d'étudier l'engagement des lycéens et d'analyser dans quelle mesure se concrétisent les souhaits d'engagement associatif et la participation citoyenne exprimés en 2019.

#### *Principaux partenaires*

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) et Direction des Sports (DS).

#### *Mode de collecte*

La collecte de cette enquête sera multimode papier et internet avec relance téléphonique.

#### *Période de réalisation*

La collecte se déroulera en juin 2023.

### **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

#### **Exploitation de nouvelles sources administratives de la Direction des Sports**

Suite à l'avis favorable de la commission « démographie et question sociale » du CNIS du 6 juin 2019, l'Injep dispose d'un accès aux bases administratives FORÔMES (FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport) et EAPS (Établissements d'activités physiques et sportives). La Medes poursuivra en 2023 l'exploitation de ces bases de données à des fins statistiques.

S'agissant de la base EAPS, les traitements prévus visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les éducateurs sportifs et les établissements d'APS à partir de l'exploitation directe de la base et éventuellement à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des éducateurs sportifs. La qualité statistique de la base EAPS devra dans un premier temps être évaluée avant la diffusion des premiers résultats. La base EAPS pourrait être appariée avec les données extraites de la base des diplômés du sport et de l'animation s'agissant des éducateurs sportifs ainsi que la base SIREN s'agissant des établissements d'APS (AVG 7).

S'agissant de FORÔMES, les traitements prévus par la Medes visent, d'une part, à fournir des informations de cadrage sur les diplômés du sport et de l'animation à partir de l'exploitation directe de la base, et d'autre part à servir de base d'échantillonnage pour des enquêtes auprès des sortants de ces formations.

En lien avec la Direction des Sports, la Medes participe au pilotage du recensement des équipements sportifs. La Medes participe à l'audit lancé par la Direction des Sports en 2021 pour rénover le système d'information et la collecte et dont les travaux se poursuivront au premier semestre 2023. À son terme, l'Injep souhaite également mettre en place la production régulière de données statistiques à partir de ce recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques (RES) qui a fait l'objet d'études ponctuelles par le passé.

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés**

#### **Élaboration d'indicateur de suivi conjoncturel du service civique**

À la demande de la Djepva et de l'Agence du Service civique, la Medes travaille à calculer un nouvel indicateur de suivi conjoncturel du service civique, complémentaire à l'indicateur actuel du nombre

missions débutée par âge. L'objectif de ce nouvel indicateur sera de disposer d'une mesure de la part d'une génération qui réalise un Service civique.

### **Estimation d'un indicateur provisoire sur les licences sportives**

Pour répondre aux demandes de la Direction des Sports et de l'ensemble du mouvement sportif de disposer de données plus actuelles sur les licences sportives, la Medes travaille actuellement à une évolution des informations recueillies dans le cadre du recensement des licences sportives. Il s'agit d'explorer la possibilité de recueillir, en plus des informations sur la saison sportive écoulée, des informations sur les licences sportives délivrées pendant la saison sportive en cours. Ces informations sont demandées pour la deuxième année consécutive en 2023, ce qui permettra d'évaluer la qualité des données recueillies.

L'objectif à terme est de publier en juillet N un indicateur provisoire du nombre de licences sur la saison N en cours, en même temps que la publication de l'indicateur définitif sur la saison N-1 passée.

## **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

Sans objet

## **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### **Systématisation de l'accompagnement de la mise en ligne de donnée par une publication courte**

La mise en ligne des séries de données annuelles ou de résultats d'enquêtes régulières est accompagnée par une brève sur le site internet Injep.fr.

Depuis 2018, certains résultats (service civique, insertion professionnelle des BPJEPS, accueils collectifs de mineurs) étaient également repris et développés dans une publication courte de la collection des *Fiches Repères* (2 pages). En 2023, cette pratique de « marronniers » sera systématisée, notamment pour la mise en ligne des données des diplômés BAFA et du recensement des licences.

Les *Fiches Repères* s'adressent à un large lectorat (décideurs, professionnels, chercheurs ou toute personne intéressée par ces questions) et doivent donc permettre la compréhension et l'appropriation rapide des éléments qu'elles contiennent par un large public. En 2022, la ligne éditoriale de cette collection des *Fiches Repères* a été réorientée pour acter la création de ces publications récurrentes. Il s'agit ainsi de présenter les principaux résultats des enquêtes ou séries de données statistiques régulièrement fournies par l'Institut, en précisant le contexte et/ou l'objet d'étude dans l'introduction. Chaque nouvelle passation d'enquête ou série de données donnera désormais lieu à une nouvelle fiche (distinguée de la précédente dès le titre par la mention de la date).

L'objectif de la généralisation de ces « marronniers » est de faciliter la diffusion des résultats, mais aussi un référencement millésimé dans une collection, et ainsi un meilleur archivage.

Ce nouvel outil de diffusion répond à l'objectif de moyen terme « AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public ».

### **Production de tableaux de bord /chiffres clés**

Suite à la refonte de ses publications « Chiffres clés » en 2019, l'Injep mettra à jour en 2023 les trois éditions de la collection à savoir les « Chiffres-clés de la jeunesse », « Chiffres-clés de la vie associative » et « Chiffres-clés du sport ». La diffusion de ces publications synthétiques (format papier et pdf) sera accompagnée de la diffusion d'infographies indépendantes, reprenant celles des chiffres clés, notamment sur les réseaux sociaux. Cette diffusion de chiffres clés permet de mieux répondre aux besoins des différents utilisateurs à la recherche d'une vision synthétique.

L'édition 2023 des « Chiffres Clés de la vie associative » sera centrée sur des sources de données issues de la statistique publique nouvellement disponibles, en particulier l'enquête Associations 2018 de l'Insee et les enquêtes de l'Injep, à savoir l'enquête nationale sur l'engagement et les dons 2021.

Ce nouvel outil de diffusion répond à l'objectif de moyen terme « AVG 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public ».

### **Outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse**

L'Injep a mis en ligne en 2021 un outil d'observation territorial du sport et de la jeunesse (carto-stats.injep.fr basé sur l'outil Géoclip) permettant la diffusion d'indicateurs territorialisés sur le sport et la jeunesse. Cet outil permet de réaliser directement des cartes et de visualiser les indicateurs statistiques prédéfinis sur des zones géographiques paramétrables. Il offre également la possibilité de produire des rapports statistiques sur un territoire sélectionné par l'utilisateur.

Ce projet, lancé initialement en lien avec la Direction des Sports, a été élargi aux autres domaines de compétence de l'Injep que sont l'éducation populaire et la jeunesse. En 2023, la Medes poursuivra ses travaux de diffusion de statistiques localisées, en apportant une attention particulière à l'adéquation de l'outil aux besoins des utilisateurs et aux contraintes de maintenance, en particulier dans le contexte de la montée en charge d'autres plateformes d'open data dans l'environnement du Ministère de l'Éducation nationale.

Ce produit peut s'inscrire dans le cadre des objectifs de moyen terme « TRT 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires » et « AVG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales ».

Ce produit peut s'inscrire dans le cadre des objectifs de moyen terme « **T1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires** » et « **AG 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales** ».

## **2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2023**

---

Néant

## 0. Orientations pour 2023

---

Créé en 1993, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), alors observatoire français des drogues et des toxicomanies, est un groupement d'intérêt public qui a pour objet d'apporter à ses membres réunissant l'État (Mildeca et 11 départements ministériels) et la

fédération nationale des observatoires régionaux de santé (FNORS), ainsi qu'aux professionnels du champ et au grand public un éclairage sur le phénomène des usages de drogues, licites et illicites, des conduites addictives, dont les jeux d'argent et de hasard, en France et de contribuer au suivi du phénomène au niveau européen. A cet effet, il constitue un dispositif permanent d'observation et d'enquêtes tant en ce qui concerne les évolutions des consommations et des conduites addictives, les produits et les profils et pratiques des consommateurs que leurs conséquences sanitaires, sociales, économiques et pénales des consommations et des trafics ainsi que les pratiques professionnelles des intervenants concernés par ces politiques.

Dans ce cadre, il met en œuvre deux enquêtes statistiques régulières : une en population adolescente, ESCAPAD (*Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense*), qui fait l'objet d'un avis du conseil national de la statistique et une auprès de la population adulte, EROPP (*Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes*).

Par ailleurs, il contribue activement à la réalisation de deux enquêtes : EnCLASS (*Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances*) et Le Baromètre santé de Santé publique France. Enfin, il réalise également de manière ponctuelle et dans des perspectives méthodologiques des enquêtes en ligne auprès des usagers de drogues.

Ces enquêtes sont menées dans le cadre d'un programme pluriannuel, le dernier élaboré en lien avec le collège scientifique de l'OFDT couvre la période 2022-2024 (<https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/PT2022-2024.pdf>).

Au titre de 2023, seule l'enquête EROPP est programmée. Toutefois, les enquêtes ESCAPAD et EnCLASS qui se sont déroulées en 2022, n'ayant pas été en mesure de couvrir (pour des raisons liées à la crise Covid) les départements et territoires d'outre-mer tel que prévu initialement, ont été reprogrammées dans ces territoires en 2023 .

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

---

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

- 1) En 2023, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) va mener le 6ème exercice de l'*Enquête sur les représentations, opinions et perceptions sur les psychotropes* (EROPP) en population adulte française. Elle porte sur les représentations et les opinions des français relatives aux substances psychoactives licites (alcool, tabac) et illicites (cannabis, cocaïne, héroïne...) ainsi qu'aux actions publiques qui y sont liées.

Toutefois, à la demande du gouvernement dans le cadre de l'évaluation du *plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022* et la préparation du prochain programme, l'OFDT a prévu une refonte importante du dispositif dans le double objectif de répondre à l'objectif initial de l'EROPP mais aussi d'être en mesure d'estimer les niveaux d'usages de drogues (licites comme illicites) et les pratiques de jeux d'argent et de hasard (JAH) de la population adulte française.

Afin de répondre à ce nouvel objectif, si l'enquête 2023 sera réalisée, à l'instar des précédentes enquêtes, par téléphone, elle concernera, en revanche, n'ont pas un échantillon de 2 000 adultes comme précédemment mais un échantillon de 15 000 adultes de 18 à 75 ans. Le questionnaire a donc été profondément remanié, en revanche, la méthode d'enquête reposera toujours sur un questionnaire par téléphone à partir sur la base d'une génération aléatoire de numéros de téléphone fixe et mobile.

## 2) Volet outre-mer des enquête ESCAPAD 2022 et EnCLASS 2022

EnCLASS est une enquête régulière biannuelle qui vise à observer les comportements de santé dont les usages de substances psychoactives des élèves du secondaire (collège et lycée). Le projet 2022 a été déclaré au JO du 23 décembre 2021 au titre des « Enquêtes d'intérêt général ». N'ayant pu se dérouler normalement dans les DROM à l'exception de la Guyane, elle a été reprogrammée en 2023 dans les territoires de Martinique, Guadeloupe et La Réunion.

3) ESCAPAD est une enquête quadriennale qui se déroule lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC) qui vise à estimer les niveaux d'usages de drogues y compris de tabac et d'alcool à la fin de l'adolescence. En 2022, année de réalisation de l'enquête, des difficultés organisationnelles dans les territoires d'outre-mer ont nécessité la reprogrammation de l'enquête au printemps 2023 en Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

L'OFDT en partenariat avec le ministère de la justice (Direction de l'administration pénitentiaire), le ministère de la santé (DGS et DGOS) et la Mildeca, expérimentera en 2023 une première enquête statistique en milieu carcéral sur la base d'un échantillon aléatoire de 2000 détenus. Ce dispositif qui a vocation à devenir pérenne vise à quantifier les usages de substance psychoactive en prison avec l'objectif de garantir une comparabilité avec les enquêtes françaises menées en population générale (Baromètre santé, EROPP...).

### **1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

### **1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

### 0. Orientations pour 2022

Les projets nouveaux qui s'inscrivent dans le champ de la statistique publique relèvent des enquêtes épidémiologiques et comportementales.

En 2022, deux enquêtes sont programmées :

1/ le baromètre de Santé publique France, enquête répétée depuis plus de 25 ans, dont l'objectif premier est de mieux connaître et comprendre les attitudes et comportements de santé des personnes résidant en France afin de bâtir des interventions légitimes et efficaces. Cette enquête ne cherche pas à proprement parler à mesurer l'état de santé de la population en tant que tel, mais de fait, les représentations et pratiques de santé étudiées déterminent pour partie cet état.

2/ L'enquête Enabee, nouvelle enquête qui vise à décrire le bien-être des enfants en population générale, à identifier les facteurs qui y sont associés et aussi estimer la prévalence des troubles de la santé mentale.

### 1. Travaux nouveaux et projets pour 2022

#### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

##### ***Baromètre de Santé publique France :***

Depuis sa création en 1992, une grande attention a été portée à la qualité méthodologique de cette enquête, qui a su s'adapter aux considérables évolutions technologiques de ces trois dernières décennies tout en conservant un mode de recueil unique des données par téléphone, limitant ainsi les biais dans les analyses de tendances. Toutefois, face aux limites de la méthodologie actuelle de génération aléatoire de numéros de téléphone (absence d'une base de sondage, impossibilité de traiter de façon complète la non-réponse, participation en baisse, mode de collecte unique), les progrès accomplis ces dernières années sur les approches multimodes et l'utilisation des bases de sondage de la statistique publique offrent de nouvelles perspectives. En particulier, le recours à la base Fidéli (Insee/DgFip) améliorerait considérablement la qualité statistique de l'enquête en permettant de :

- Disposer d'une base de sondage et d'informations sur les répondants et non-répondants, permettant ainsi d'alléger le questionnaire et de mieux corriger la non-réponse totale ;
- Mettre en œuvre des plans de sondages permettant de répondre aux besoins de plus en plus prégnants de diffusion au niveau régional ou permettant une optimisation dans l'analyse de sous-populations d'intérêt ;
- Mettre en œuvre des protocoles efficaces de collecte multimodes (Internet, téléphone, face-à-face), grâce à la richesse des informations de contact disponibles dans la base ;
- Apparier l'échantillon de personnes sélectionnées aux données disponibles dans le SNDS, à des fins d'enrichissement de données, de correction de la non-réponse, ou encore de suivi longitudinal ;
- Obtenir le label d'intérêt général et de qualité statistique et de ce fait une meilleure reconnaissance scientifique des partenaires des milieux institutionnels et académiques.

Ces évolutions méthodologiques majeures devront être prises en compte et contrôlées, tant le suivi de tendance est au cœur du dispositif du Baromètre.

##### ***Enquête Enabee :***

Les objectifs de l'étude Enabee sont :

- Décrire le niveau de bien-être des enfants en population générale en France et notamment :
- Décrire les facteurs de risque et facteurs protecteurs associés (sociodémographiques, sanitaires, traumatiques, ...).

- Evaluer le retentissement de ces troubles sur d'autres domaines en lien avec la santé (pathologies, corpulence, développement de l'enfant, comportements en matière de santé...), ainsi que l'impact sur le parcours et l'intégration scolaires.
- Décrire le recours aux soins pour des raisons de santé mentale ou de troubles des apprentissages.

Les indicateurs nationaux collectés dans le cadre de l'étude Enabee seront notamment :

- prévalence du bien-être subjectif tels que le bien-être physique, le bien-être émotionnel, l'estime de soi, les comportements pro-sociaux ;
- prévalence des troubles de la santé mentale : modification de l'humeur en lien avec des épisodes dépressifs, dysrégulation émotionnelle, symptômes anxieux liés à l'anxiété de séparation, trouble anxieux généralisé, déficit d'attention et hyperactivité, trouble oppositionnel ;
- prévalence des difficultés ou de certains troubles des apprentissages comme la dyspraxie.

**1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

**1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

**1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage**

**1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion**

# SDES– SERVICE DES DONNÉES ET ÉTUDES STATISTIQUES - MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## 0. Orientations pour 2023

En 2023, les besoins en données et analyses sur l'énergie resteront importants, dans un contexte de fortes incertitudes sur les approvisionnements et de tensions sur les prix. Le SDES continuera ainsi à se mobiliser fortement sur le suivi de la crise énergétique, du plan de sobriété et des mesures de soutien, pour répondre aux besoins du ministère comme aux demandes internationales. Les investissements se poursuivront par ailleurs pour enrichir et consolider l'offre de statistiques, s'agissant notamment de la mise à disposition de données locales d'énergie, du suivi des prix, de la conception d'un bilan de l'hydrogène, de la prise en compte de l'impact du climat sur la consommation. La rénovation énergétique restera un axe important, avec le suivi des aides à la rénovation dans le résidentiel, la collecte d'une nouvelle enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements, de premiers travaux relatifs aux effets des rénovations sur la consommation réelle d'énergie et l'expertise de sources nouvelles sur le tertiaire.

Dans le domaine des transports, de nouvelles statistiques seront produites sur les kilométrages parcourus par les véhicules routiers ainsi que sur les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements, avec notamment trois études publiées sur le sujet au 1<sup>er</sup> semestre. De nouvelles statistiques sur le parc de véhicules selon le niveau de vie des ménages seront disponibles en fin d'année grâce à l'enrichissement du répertoire statistique des véhicules routiers avec des données sur la composition et le niveau de vie des ménages issues de la base Fideli. Après les premiers chiffres mis à disposition en 2022 sur les VTC, des résultats plus détaillés seront diffusés sur les chauffeurs et les courses réalisées. Enfin, en lien avec la mise en place de stratégies nationales sur le transport ferroviaire, le domaine portuaire et la logistique, de nouvelles publications sur le transport de marchandises (ferroviaires, maritime, routier) seront produites.

Dans le domaine du logement et de la construction, la valorisation de l'enquête Logement se poursuivra avec la publication des taux d'effort en logement, l'actualisation des Chiffres clés du logement, et deux publications sur les déterminants de la satisfaction vis-à-vis des conditions de logement. D'autres études seront également conduites, notamment sur la vacance de logement et sur le secteur de la construction (démographie et santé financière).

Dans le domaine environnemental et du développement durable, le SDES apportera son appui pour la définition et le suivi des indicateurs relatifs aux différents chantiers de la planification écologique. Plus généralement, les investissements se poursuivront pour enrichir et compléter les indicateurs existants dans plusieurs domaines (biodiversité, consommation d'eau, tourisme durable, espace, dépenses, mer et littoral, risques, air...). Plusieurs travaux de synthèse seront produits, notamment sur les risques naturels, la mer et le littoral, la qualité des eaux superficielles. Une analyse plus complète de la dernière édition de l'enquête sur la perception des risques environnementaux sera conduite. Le travail de rédaction du futur rapport sur l'état de l'environnement sera lancé pour une publication en 2024.

Enfin, la modernisation et sécurisation des processus de production et de diffusion statistiques restera un enjeu important avec de nombreux investissements prévus en termes de méthodologie, de modernisation des outils de collecte et de documentation. Les travaux sur la qualité se poursuivront avec la définition d'une nouvelle feuille de route, dans le prolongement de la revue des pairs de 2021.

## 1. Travaux nouveaux et projets pour 2023

### 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

#### Logement-construction :

Les travaux post-collecte et de validation de l'enquête sur le logement 2020 (EnL) seront finalisés en 2023. En particulier, les informations sur les revenus 2021 des ménages seront introduites à partir des sources fiscales et sociales afin de pouvoir calculer et publier le taux d'effort en matière de logement au début de l'été. Les données complètes de l'enquête pourront alors être mises à disposition des

chercheurs, après une première livraison partielle (hors revenus notamment) en début d'année. Après une première publication fin 2022 portant sur des résultats provisoires, de nouvelles études statistiques valorisant les données de l'enquête Logement seront produites. La satisfaction vis-à-vis des conditions de logement sera ainsi mise en regard d'une part de l'avantage de loyer dont bénéficient les occupants du parc HLM, d'autre part de l'existence d'espaces naturels à proximité.

Les travaux de refonte de l'enquête sur le prix de revient des logements neufs (PRLN), engagés en 2020, seront poursuivis. Au cours du premier semestre 2023, le nouveau questionnaire sera testé auprès des entreprises, ainsi qu'informatiquement auprès de la filière Coltrane de l'Insee. L'enquête ICC-PRLN sera examinée par le comité du Label au second semestre 2023.

## **1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant**

### Logement-construction :

Le processus d'harmonisation des méthodologies de production des statistiques conjoncturelles en date réelle sur la construction neuve initié en 2021 sera finalisé, avec la mise en œuvre de modèles d'estimation de taux d'annulation et de délais de mise en chantier pour les locaux non résidentiels. La parution des premières séries chronologiques en date réelle sur la construction de locaux non résidentiels interviendra à l'automne 2023.

La refonte du processus de collecte et de traitement des données relatives aux demandes d'autorisation d'urbanisme dans le cadre du projet Sit@del3 se poursuivra. L'objectif est d'être moins consommateur en ressources et de produire des indicateurs mensuels de qualité confortée, exploitant l'exhaustivité des données des Cerfa.

Depuis la fin des années 90, le fichier Filocom (Fichier des LOgements par COmmune) est produit toutes les années impaires à partir des données fiscales nécessaires à l'établissement de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu. Le millésime 2021 sera réalisé et mis à la disposition des chercheurs via le CASD et des cubes sécurisés seront diffusés auprès d'institutionnels du logement. Afin de surmonter les difficultés posées par la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, une nouvelle chaîne de production de Filocom plus adhérente à celle de Fideli sera l'objet d'une réflexion partagée avec l'Insee.

## **1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés**

### Logement-construction :

Dès le début de l'année, les publications trimestrielles sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) seront élargies aux constructions sur existant et intégreront les séries corrigées des effets de jours ouvrables et des variations saisonnières, rendant le commentaire conjoncturel sur l'immobilier plus cohérent et plus aisé pour les utilisateurs. La territorialisation des indicateurs sera également étendue à l'échelon départemental, assurant ainsi une diffusion complète du niveau national jusqu'aux zones ABC.

Suite à l'actualisation par l'Insee des projections de population à horizon 2070, les projections de ménages territorialisées seront actualisées à horizon 2050 dans le cadre d'une collaboration méthodologique avec le département de l'action régionale de l'Insee. Le SDES aura notamment la charge de formuler les hypothèses du scénario national retenues sur la base d'analyses rétrospectives et prospectives sur l'évolution des modes de cohabitation, analyses qui seront publiées courant 2023. Le passage des projections de ménages aux projections de besoins en construction sera affiné, notamment grâce à des travaux portant sur les disparitions et restructurations des logements existants, en vue d'une publication de résultats en 2024.

## 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

### Logement-construction :

Le répertoire inter-administratif des locaux (RIAL) ouvrira ses services aux premiers institutionnels du logement au début 2024. En 2023, le SDES et la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) accompagneront les développements informatiques par la DGFIP sur plusieurs volets, en particulier sur la définition de la méthode d'interrogation du répertoire.

## 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Le SDES poursuivra en 2023 ses efforts pour améliorer la lisibilité de son offre (AVG 8) :

- la nouvelle application de Diffusion des données (DiDo) sera enrichie avec la mise en ligne de nouveaux jeux de données. Cette application permet l'exploration de jeux de données, la mise en œuvre de filtres, l'automatisation de requêtes via une interface de programmation applicative (API) et le téléchargement de fichiers dans plusieurs formats (csv, xlsx, json, geojson) ;
- afin de mettre à disposition de façon simple des indicateurs territoriaux dans le domaine de l'environnement (EDD1), le SDES développera son portail Geoldd qui permet d'afficher des cartes et des statistiques à des échelons géographiques variés. L'arborescence sera progressivement enrichie et le site sera mis en visibilité après nouvelle éditorialisation ;
- dans la continuité du développement récent des datavisualisations, vidéos, infographies, le SDES proposera en 2023 quelques Podcasts (format 6 minutes sur le site [notre-environnement.gouv.fr](http://notre-environnement.gouv.fr)) pour venir en accompagnement de publications phares ;
- une datavisualisation dynamique des indicateurs ODD sera réalisée et valorisée dans le cadre de la revue nationale volontaire sur les ODD adressée par la France à l'ONU en juillet 2023 ;
- enfin, des portraits territoriaux de développement durable seront co-produits par l'Insee et le SDES, et diffusés auprès de chaque région, en collaboration avec le Pôle Conseil Expertise.

## 2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2022

---

Sans objet pour cette commission

## **Annexe. Texte des avis de moyen terme 2019-2023**

---

## Avis généraux

---

### Développement durable

#### **Avis 1. Améliorer la mesure de la qualité de la croissance**

Le Conseil se félicite de la publication du rapport du groupe de travail sur la déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable. Au-delà de la mise à jour et la diffusion régulières des indicateurs retenus par le rapport, le Conseil demande au service statistique public de répondre aux recommandations du groupe de travail dans la perspective d'affiner la mesure de la qualité de la croissance.

#### **Avis 2. Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité**

Le Conseil considère que le développement durable intègre la question des inégalités de toutes natures. Il souhaite vivement qu'elles demeurent un sujet d'attention permanent et que cette question soit prise en compte dans les travaux entrepris.

### Numérique

#### **Avis 3. Observer et analyser les mutations économiques et sociales dues à la transformation numérique**

L'économie numérique transforme en profondeur l'activité humaine et les relations entre les individus. Le Conseil demande que le service statistique public mesure le développement des technologies numériques et ses conséquences, d'une part, sur les usages qu'en font les entreprises ou autres organisations et les individus, d'autre part, sur l'économie et la société.

#### **Avis 4. Tirer profit des sources de données produites par le développement du numérique**

Le Conseil recommande aux services producteurs d'explorer les nouvelles sources de données dès lors qu'elles ouvrent des perspectives d'enrichissement du système d'information de la statistique publique. Il demande aux services d'expertiser ces sources et d'être particulièrement attentifs à la qualité des statistiques produites.

### Territoires

#### **Avis 5. Consolider l'offre de la statistique publique en données territoriales**

Le Conseil note avec satisfaction les avancées substantielles dans la mise à disposition par les services producteurs de données territoriales plus riches et plus fines. Il demande que le service statistique public poursuive ses efforts dans ce domaine et veille tout particulièrement à garantir la cohérence des informations produites et à en faciliter l'accès notamment aux acteurs locaux.

#### **Avis 6. Poursuivre les investissements dans les comparaisons internationales**

Le Conseil prend acte qu'une partie du programme statistique répond à des demandes européennes. Dans ce contexte, il encourage vivement les efforts produits par le service statistique public pour continuer à prendre une part active à la construction de la statistique européenne et pour développer des comparaisons internationales – y compris des territoires – en étant très attentif aux questions de comparabilité entre pays.

### Méthodes et diffusion

#### **Avis 7. Développer les appariements entre sources de données**

Le Conseil demande à l'ensemble des producteurs de la statistique publique de développer les appariements entre sources de données afin d'enrichir l'analyse des liens entre différents thèmes, en veillant au strict respect de la confidentialité lorsque les appariements reposent sur des informations identifiantes.

#### **Avis 8. Renforcer la lisibilité de la production du service statistique public**

Le Conseil recommande aux services de la statistique publique de poursuivre leurs efforts pour améliorer la lisibilité de leur offre. Celle-ci couvre à la fois les nomenclatures utilisées, l'information sur les sources de données qu'ils produisent et la diffusion des statistiques et analyses qui en sont issues.

## Commission Démographie et questions sociales

---

### Observation de populations spécifiques

#### **Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées**

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

#### **Avis 2. Suivre le vieillissement de la population**

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes notamment aux grands âges, leurs conditions de vie et leur état de santé.

#### **Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant**

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie et au développement de l'enfant et de l'adolescent dans son environnement social et familial. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés.

#### **Avis 4. Mesurer l'émigration**

Le Conseil renouvelle le constat du manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de la poursuite de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

### Précarités et inégalités sociales

#### **Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle**

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour identifier et mobiliser les sources de données permettant de prendre régulièrement la mesure des situations de personnes mal-logées ou sans domicile, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les familles monoparentales et familles nombreuses.

#### **Avis 6. Observer la grande pauvreté**

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de bien définir la notion de grande pauvreté pour mieux repérer et exploiter les sources permettant d'observer les trajectoires des personnes concernées, et en particulier mesurer les phénomènes de persistance dans la pauvreté.

#### **Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations**

Les critères de discrimination inscrits dans la Loi, surtout s'ils se combinent, constituent une grave menace pour la cohésion sociale. Le Conseil demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des différentes formes de stéréotypes, préjugés et discriminations.

#### **Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux**

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

## **Développement du système d'information**

### **Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement**

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus et soutient le renouvellement de l'enquête nationale logement et de l'enquête sans domicile.

### **Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps**

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage, y compris les enfants, organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière.

## Commission Emploi, qualification et revenus du travail

---

### Observation des parcours

#### **Avis 1. Observer les trajectoires professionnelles des indépendants**

Le Conseil réaffirme la nécessité de continuer à observer finement les trajectoires professionnelles, et tout particulièrement le cumul des différents statuts et les passages d'un statut à un autre (indépendant, salarié). Il souligne l'importance de mesurer la diversité des situations des personnes en activité indépendante, en particulier les cas de subordination économique.

#### **Avis 2. Analyser l'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées**

Le Conseil renouvelle sa demande auprès des producteurs de la statistique publique d'analyser les difficultés d'insertion professionnelle des populations socialement défavorisées (précarisées, vulnérables...), et notamment des jeunes entrant sur le marché du travail.

#### **Avis 3. Approfondir les liens entre parcours professionnel et santé**

Le Conseil demande au service statistique public de consolider les dispositifs d'observation afin de mieux analyser les interrelations entre l'état de santé des personnes et leur itinéraire professionnel (conditions de travail, expositions aux risques psycho-sociaux ou environnementaux, aux maladies professionnelles, notamment). L'attention continuera à être portée aussi bien sur les salariés que sur les personnes à la recherche d'un emploi.

#### **Avis 4. Évaluer l'acquisition des compétences tout au long de la vie**

Le Conseil prend note du besoin d'anticiper l'évolution des compétences compte tenu des transformations à venir des métiers et de leur contenu. Il recommande d'approfondir la réflexion sur le sujet des compétences et leur mode d'acquisition et de validation tout au long de la vie, sur leur définition et leur mesure. Les travaux seront conduits en lien avec les projets européens.

### Observer les déséquilibres sur le marché du travail

#### **Avis 5. Mieux comprendre le sentiment d'insécurité sur le marché du travail**

L'instabilité de l'emploi se développe depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le Conseil encourage vivement la mise en place d'un dispositif d'analyse du sentiment d'insécurité de l'emploi à mettre en regard des conditions réelles de l'activité exercée.

#### **Avis 6. Améliorer la connaissance des tensions sur le marché du travail**

Le Conseil rappelle l'importance d'identifier les motifs pour lesquels des emplois restent non pourvus et la nécessité d'analyser les besoins de recrutement des employeurs. Il encourage à poursuivre les travaux sur ces sujets afin de produire et mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérents, le cas échéant par profession. L'analyse sera aussi conduite à un niveau infranational pour prendre la mesure de la diversité des situations spatiales.

#### **Avis 7. Développer les mesures des discriminations dans le domaine de l'emploi**

Le Conseil insiste sur le besoin d'observer régulièrement les phénomènes de discrimination à l'embauche et au cours de la carrière. Il souhaite vivement que le service statistique public continue d'analyser ces questions en utilisant et en confrontant les diverses sources de données disponibles (enquêtes, baromètres, données d'origine administrative notamment pour la fonction publique, données de *testing*).

### Sujets émergents

#### **Avis 8. Observer les effets du développement du numérique sur l'emploi**

Les évolutions du numérique induisent des transformations profondes de l'emploi. Le Conseil encourage les producteurs de la statistique publique à poursuivre les efforts pour mieux mesurer les effets des mutations technologiques sur le volume et les formes d'emploi, sur les conditions de travail et sur les rémunérations.

#### **Avis 9. Approfondir la connaissance des avantages non salariaux**

Le Conseil réaffirme l'intérêt de mieux connaître les avantages non salariaux qui peuvent s'ajouter au salaire. Il demande d'évaluer leur poids dans la rémunération totale et leur raison d'être, et d'en suivre les évolutions, aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

#### **Système d'information**

#### **Avis 10. Suivre le déploiement de la déclaration sociale nominative**

Le Conseil suivra avec attention le déploiement de la déclaration sociale nominative (DSN) qui enrichira considérablement le contenu du système d'information sur l'emploi et les revenus, particulièrement en termes d'analyse des parcours.

## Commission Entreprises et stratégies de marché

---

### **Observation d'une économie mondialisée**

#### **Avis 1. Développer l'observation de la mondialisation de l'économie et la mise à disposition des données en découlant**

Le Cnis note avec satisfaction l'engagement de l'Union européenne dans le projet Fribs (Framework Regulation Integrating Business Statistics) visant à développer la mise en perspective internationale des statistiques d'entreprises et à renforcer la cohérence dans ce domaine. Il encourage le service statistique public à poursuivre son implication dans le projet et les efforts qu'il déploie pour améliorer l'observation et l'analyse de la mondialisation de l'économie et accroître la mise à disposition et l'appropriation des données.

#### **Avis 2. Approfondir la connaissance des stratégies d'implantation des entreprises**

Le Cnis souhaite que le service statistique public poursuive le développement de ses outils d'observation et d'analyse des stratégies de localisation des entreprises et de leurs conséquences tant à l'échelle mondiale que nationale (compétitivité économique, attractivité des territoires).

#### **Avis 3. Suivre l'évolution de la mesure des flux d'échanges de biens et de services**

Le Conseil prend note des avancées dans les échanges de micro-données entre États membres de l'Union européenne concernant les flux intracommunautaires de biens (projet Simstat). Il estime que les travaux sur la qualité des informations qui seraient transmises dans ce cadre restent insuffisants. Il demande que soit portée la plus grande attention à la qualité des données et à être régulièrement informé des dispositions prises en la matière, notamment en matière de collecte nationale.

### **Organisation et stratégies des entreprises**

#### **Avis 4. Consolider l'approche de l'entreprise en tant qu'unité économique**

Le Cnis salue l'introduction de la nouvelle définition de l'entreprise en tant qu'unité économique et des nouvelles catégories d'entreprise qui en découlent. Il recommande que cette nouvelle approche soit adoptée pour l'analyse économique structurelle par les services de la statistique publique et fasse l'objet d'une large diffusion. Il encourage les producteurs à faire preuve de la plus grande pédagogie en la matière.

#### **Avis 5. Suivre l'évolution des formes d'organisation des entreprises**

Les entreprises, dans leurs formes d'organisation (avec, par exemple, les micro-entreprises ou les plates-formes d'échanges) et dans leurs interrelations (par exemple, les différentes formes de sous-traitance, les réseaux de franchises) évoluent fortement en se diversifiant. Le Cnis souhaite que le service statistique public continue à s'adapter ses dispositifs de manière à suivre précisément ces évolutions du tissu productif, en particulier pour mieux observer les liens entre industrie et services.

#### **Avis 6. Affiner la mesure de l'innovation et de la recherche et développement**

L'innovation et la recherche et développement sont des sujets d'importance pour toutes les entreprises et les politiques publiques. Dans le contexte d'une économie mondialisée, ils sont des facteurs essentiels de compétitivité. Le Cnis souhaite que des réflexions engagées dans ce domaine conduisent à une clarification des frontières entre les différents concepts et que le dispositif d'observation soit consolidé et adapté aux évolutions et aux problématiques soulevées.

### **La transformation numérique de l'économie**

#### **Avis 7. Adapter le dispositif d'observation statistique aux nouveaux usages du numérique par les entreprises**

La transformation numérique bouleverse l'ensemble de l'économie. Elle est au centre des mutations des structures productives. Le Cnis appuie les efforts entrepris pour mettre en place un dispositif d'observation permettant de mesurer et d'analyser, d'une part, les usages du numérique dans et par les entreprises, d'autre part, son impact sur l'organisation, le processus de production et la performance.

#### **Avis 8. Mieux appréhender et mesurer le périmètre de l'économie numérique**

Le périmètre de l'économie numérique évolue et englobe aujourd'hui la plupart des secteurs d'activité. Le Cnis souhaite qu'une réflexion globale aboutisse à la caractérisation de ce périmètre, en lien avec les nomenclatures économiques internationales.

### **Les structures productives face au défi du développement durable**

#### **Avis 9. Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire**

L'économie sociale et solidaire est un secteur en expansion, mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire. Le Cnis note avec satisfaction les analyses effectuées sur les associations. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du secteur.

#### **Avis 10. Développer l'observation et l'analyse des pratiques environnementales et sociales des entreprises**

Le Cnis marque un intérêt particulier pour les évolutions du système statistique permettant une meilleure observation des pratiques environnementales et sociales des entreprises. Au-delà de l'enquête Entreprises et développement durable qu'il soutient, il encourage les travaux qui amélioreront la connaissance des emplois et investissements liés aux pratiques de développement durable des entreprises.

#### **Avis 11. Approfondir la connaissance des pratiques agricoles**

Le Cnis se félicite des avancées de la statistique publique dans le suivi des pratiques agricoles. Il encourage la poursuite des travaux entrepris pour mieux mesurer et analyser l'adaptation des exploitations agricoles aux enjeux des politiques agricoles et environnementales.

## Commission Environnement et développement durable

---

### La structuration et la diffusion des statistiques de l'environnement

#### **Avis 1. Améliorer la diffusion des informations sur l'environnement**

Le Conseil note avec satisfaction la mise à disposition de très nombreuses informations sur le thème de l'environnement, dont la production ne relève pas toujours des mêmes finalités. Dans ce contexte, il invite les services producteurs à s'assurer de la cohérence, de la hiérarchisation et de la lisibilité des informations mises à disposition.

#### **Avis 2. Compléter l'information fournie par les comptes de l'environnement**

Le Conseil constate avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des comptes de l'environnement. Il encourage les services producteurs à compléter les comptes environnementaux par des données et publications connexes pour mieux appréhender et interpréter les interrelations entre économie et environnement.

#### **Avis 3. Quantifier les emplois de la transition écologique au niveau territorial**

Le Conseil constate les difficultés des territoires pour quantifier l'emploi lié à la transition écologique, en lien avec les enjeux d'emplois-métiers-formations. Il note le rôle de la statistique publique dans la mise en place de méthodologies communes et de langage partagé. Il souligne par ailleurs l'intérêt de se rapprocher de sources de données complémentaires. Il prend note du besoin de synergies entre acteurs et de gouvernance spécifiques à chaque territoire.

### La mesure des systèmes géophysiques

#### **Avis 4. Mieux mesurer la qualité des sols à un niveau local**

Le Conseil soutient les travaux visant à améliorer la mesure de la qualité des sols, en utilisant notamment de nouvelles sources comme les photos satellitaires, tout en maintenant les campagnes de mesure sur le terrain. Il encourage les services producteurs à enrichir leur offre en indicateurs locaux mesurant le plus précisément possible la qualité des sols.

#### **Avis 5. Expertiser les statistiques relatives aux émissions de gaz à effet de serre**

Le Conseil souligne l'importance de mesurer les émissions de gaz à effet de serre. Il réaffirme la nécessité d'expertiser la qualité des statistiques actuellement produites et leur capacité à fournir des indicateurs de pilotage des politiques publiques conduites en la matière.

### Les impacts sur la société humaine

#### **Avis 6. Mesurer la présence et la teneur de sources de nuisances**

Le Conseil constate que les nuisances produites par certaines sources ne sont pas mesurées (en particulier celles liées aux phénomènes récents comme la pollution lumineuse ou les ondes électro-magnétiques) ou le sont partiellement (comme les nuisances sonores). Il note que les données ne sont pas toutes disponibles au niveau territorial approprié. C'est pourquoi il recommande que des travaux soient menés, afin de disposer d'informations sur la présence et la teneur des sources de nuisance à un niveau géographique fin.

#### **Avis 7. Évaluer le coût des catastrophes naturelles**

Face à la multiplication des catastrophes naturelles, le Conseil note le besoin d'informations sur les principaux aléas permettant d'en mesurer les coûts liés aussi bien aux impacts des catastrophes qu'aux dépenses de prévention. Une attention particulière sera portée aux inégalités notamment territoriales de ces impacts. Il souhaite que des évaluations soient faites, en lien avec le cadre d'indicateurs adopté au niveau international sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

#### **Avis 8. Approfondir le lien entre l'état de santé et l'environnement**

Le Conseil souhaite que le lien entre la qualité de l'environnement et l'état de santé des populations soit approfondi. Pour cela, il soutient les travaux ayant pour objet de produire des indicateurs environnementaux

pertinents à relier aux données individuelles de santé. Il veillera en particulier à la cohérence des déclinaisons locales des recommandations nationales, issues par exemple du Plan National Santé Environnement (PNSE).

## **L'économie circulaire**

### **Avis 9. Mieux définir et mesurer l'économie circulaire**

Le Conseil encourage la poursuite de travaux sur la définition et la mesure de l'économie circulaire. Il demande que tous ses aspects soient étudiés.

### **Avis 10. Mesurer le gaspillage alimentaire**

Le Conseil note que le gaspillage alimentaire est un sujet d'actualité d'importance. Or les données permettant sa mesure sont peu nombreuses et d'origines diverses. Le Conseil recommande un rapprochement et un renforcement des systèmes d'informations, afin de disposer de données précises, cohérentes et les plus complètes possibles sur ce phénomène, en cohérence avec les méthodologies adoptées au niveau international (Eurostat, Organisation des Nations Unies).

### **Avis 11. Prendre en compte la traçabilité dans les systèmes d'information statistique**

Le Conseil prend note des besoins d'informations croissants sur la traçabilité des produits à un niveau fin. Il propose d'amorcer une réflexion prospective sur la prise en compte de cette traçabilité à des fins de statistique publique.

## Commission Services publics et services aux publics

---

### Santé et social

#### **Avis 1. Observer les parcours des personnes âgées**

Le Cnis constate que l'observation des processus conduisant à la perte d'autonomie des personnes âgées est insuffisamment traitée. Le Conseil soutient le développement d'un dispositif d'observation longitudinal permettant de repérer les entrées en situation de dépendance et d'en analyser les déterminants. Ce dispositif d'observation devra aussi permettre de suivre la manière dont les personnes dépendantes sont accompagnées par les services et les aides dont elles bénéficient compte tenu de leur état de santé.

#### **Avis 2. Mesurer le non recours aux droits sociaux**

Le non recours aux aides et prestations sociales, lorsqu'il est important, est une source majeure d'inefficacité des politiques de protection sociale. Le Cnis encourage vivement la poursuite des travaux visant à repérer et caractériser les situations de non recours, à en mesurer l'étendue afin d'analyser leur rôle dans la persistance des situations de fragilité sociale.

### Retraite

#### **Avis 3. Veiller à la continuité du système d'information statistique sur les retraites**

Le Cnis prend note des perspectives de réforme des régimes de retraite. Il demande que les représentants concernés du service statistique public soient associés, dès leursancements, aux travaux de refonte des systèmes de gestion des retraites, pour qu'ils puissent alimenter régulièrement des systèmes d'information statistique portant sur les situations et comportements des ayants droit.

### Education

#### **Avis 4. Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif**

Le Cnis réaffirme l'importance qu'il accorde au suivi des parcours des élèves, des apprentis et des étudiants, rendu possible par la mise en place de l'identifiant national élève (INE). Il soutient la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), et la Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) dans l'élaboration d'un tel système d'information, qui permettra de produire des indicateurs détaillés sur des moments clés des parcours (sortie du système éducatif, passage dans l'enseignement supérieur, notamment). Il demande à être régulièrement informé de l'avancée du dispositif.

#### **Avis 5. Améliorer la connaissance du personnel de l'Éducation nationale**

Le Conseil encourage l'exploitation des systèmes d'information sur les personnels de l'éducation nationale dans l'objectif d'un meilleur suivi de leurs trajectoires et, en conséquence, d'une meilleure connaissance de leur mobilité géographique et professionnelle. L'attention devra notamment être portée sur le parcours de formation initiale et continue des enseignants.

### Justice et sécurité

#### **Avis 6. Faire évoluer le système d'information relatif aux données sur la sécurité**

Le Conseil souhaite que les services statistiques en charge de la sécurité intérieure et ceux de la justice mettent chacun en place un identifiant individuel, notamment dans le cadre de la dématérialisation de la procédure pénale, afin, d'une part, de suivre les parcours des personnes, et d'autre part, d'enrichir les informations d'origine administrative par des données d'enquête.

#### **Avis 7. Favoriser une nomenclature unique des infractions**

Le Conseil encourage l'élaboration d'une nomenclature des infractions commune aux systèmes d'information des services en charge de la sécurité intérieure et de la justice, et articulée avec la Classification internationale des infractions à des fins statistiques (*International classification of crimes for statistical purposes, ICCS*), pour permettre la production de données statistiques harmonisées et favoriser les comparaisons internationales.

### **Avis 8. Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice**

Le Conseil soutient la réactivation du panel des jeunes mineurs et l'élargissement de son champ aux jeunes de moins de 26 ans. Ce panel permettra d'améliorer la connaissance sur les phénomènes de récidive et de désistance\* des jeunes. Il permettra aussi de relier le suivi des affaires pénales et celui des affaires civiles.

*\*Processus de sortie de la délinquance*

### **Services publics**

### **Avis 9. Définir des indicateurs de qualité des services**

Le Conseil souligne les attentes exprimées sur la mesure de la satisfaction des usagers des services publics et invite les services producteurs à engager un travail sur la façon dont l'appareil statistique pourrait prendre en compte cette question.

## Commission Système financier et financement de l'économie

---

### **Systeme financier**

#### **Avis 1. Suivre la mise en œuvre du LEI (Legal Entity Identifier)**

La crise financière de 2007-2008 a incité les États à mettre en place un dispositif mondial d'identification unique des intervenants sur les marchés financiers, le LEI (*Legal Entity Identifier*), afin de faciliter la gestion et le contrôle des risques, tant par le secteur privé que par les autorités publiques. Ce dispositif a fait l'objet de plusieurs présentations au cours du moyen terme précédent. Le Conseil exprime son soutien à la généralisation d'une identification mondiale des entreprises et demande à être tenu régulièrement au courant des avancées de sa mise en œuvre.

#### **Avis 2. Améliorer la mesure et le suivi de l'activité financière internationale**

Depuis la crise de 2007-2008, dans un contexte d'ouverture concurrentielle et de diversification des instruments financiers croissantes, la coordination internationale de l'activité financière est un enjeu majeur. On peut citer la *Data Gaps Initiative* du G20, la supervision unique européenne des grandes banques (BCE, mécanisme de supervision unique - MSU) ou le rôle de l'Esma, Autorité européenne de contrôle des marchés financiers. Le Conseil encourage tous les travaux qui participeront à améliorer les processus de collecte et de production des données statistiques bancaires et à faciliter les comparaisons entre les grandes banques.

#### **Avis 3. Renforcer la connaissance de la finance hors banque (shadow banking)**

À la suite de la crise financière de 2007-2008, la communauté internationale a porté une grande attention à la « finance hors banque » (*shadow banking* ou système bancaire parallèle), c'est-à-dire l'ensemble des entités non bancaires ayant une activité d'intermédiation de crédit, permettant de financer l'économie par un autre biais que le système bancaire traditionnel, en particulier grâce à la titrisation. La connaissance de ces circuits financiers reste encore limitée malgré leur rôle essentiel dans les transactions internationales. Le Conseil souhaite que la statistique publique poursuive ses travaux afin d'identifier de manière fiable et pertinente le volume des flux et les liens entre les différents acteurs et développer l'accès aux données.

### **Financement de l'économie**

#### **Avis 4. Accroître la compréhension des nouvelles formes de financement de l'économie**

Les formes de financement de l'économie ont connu ces dernières années une diversification croissante. La commission s'en est fait l'écho au cours du moyen terme précédent avec des présentations sur le financement participatif ou le financement de l'innovation. Le Conseil appuie les efforts pour consolider les dispositifs de mesure et d'analyse afin de mieux appréhender le phénomène sous les deux aspects du crédit et de l'épargne, sans omettre les finances publiques y compris locales.

#### **Avis 5. Mesurer l'importance du phénomène de la fintech ou nouvelle industrie financière**

La transformation numérique bouleverse toute l'économie et l'activité bancaire et financière n'y échappe pas. Une nouvelle industrie financière, la *fintech*, s'est ainsi récemment développée qui déploie les TIC pour améliorer les activités financières. Elle englobe des dispositifs qui concurrencent les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et d'échanges de devises (y compris les cryptoactifs (par exemple, les bitcoins)). Le Conseil invite la statistique publique à contribuer à la connaissance de ce nouveau champ d'activité du secteur financier.

#### **Avis 6. Analyser la traduction de l'enjeu du développement durable dans le domaine financier**

Enjeu de société majeur, le développement durable concerne toutes les commissions du Cnis qui doivent se l'approprier dans leur champ de compétences. Dans la suite des travaux présentés lors d'une intercommission « Système financier et Environnement et développement durable », de la création de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au cours du moyen terme précédent, le Conseil demande à la statistique publique de développer l'observation et l'analyse des différents dispositifs qui concourent à la prise en compte de cette approche dans le domaine financier : notamment, la « finance verte », les investissements socialement responsables des entreprises, le microcrédit et l'inclusion bancaire.

## **Dans la suite des groupes de travail**

### **Avis 7. Suivre l'évolution des lignes de métiers bancaires, de l'emploi et des rémunérations dans le secteur financier**

La connaissance du secteur financier participe de la description de l'ensemble de l'activité de financement de l'économie. Le Conseil se félicite de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires qui a permis d'accroître l'information normalisée sur les comptes des banques et invite à la poursuite de ces efforts. Il réaffirme l'intérêt à entretenir une activité de veille dans le domaine de l'emploi et des rémunérations du secteur financier afin d'améliorer la mesure et la cohérence des données.

### **Avis 8. Continuer à améliorer l'accessibilité aux données bancaires et financières (accès aux données individuelles et pédagogie)**

L'accessibilité des données doit s'entendre ici de deux façons : l'accès aux données individuelles, en particulier pour les chercheurs ; la visibilité et la lisibilité des statistiques par les utilisateurs. Le Conseil encourage à poursuivre le travail déjà réalisé dans l'ouverture de l'accès aux données bancaires et financières, en particulier dans la suite du rapport du groupe de travail du Cnis consacré à ce sujet. Il demande que la statistique publique contribue à l'éducation financière (*financial literacy*) en mettant en œuvre des outils et dispositifs facilitant l'appropriation par tous les publics (y compris les datajournalistes) des concepts, circuits et données.

## Commission Territoires

---

### **Des indicateurs pour les territoires, y compris ultra-marins**

#### **Avis 1. Mettre à disposition des indicateurs locaux pour l'action publique dans les territoires**

Le Conseil rappelle l'importance de l'information statistique localisée, indispensable aux acteurs qui conduisent des politiques publiques dans les territoires. Il souhaite que les investissements importants faits par la statistique publique soient maintenus. Il attire en particulier l'attention des producteurs sur le besoin d'informations permettant de mesurer l'emploi et les revenus localisés, ainsi que le coût de la vie à un niveau infra-national. Le Conseil demande au service statistique public de poursuivre les efforts entrepris pour améliorer l'accès et la lisibilité des informations mises à disposition. Il préconise que le dialogue avec les acteurs locaux s'appuie sur des structures régionales de concertation.

#### **Avis 2. Compléter l'information disponible sur l'Outre-mer**

Le Conseil réaffirme l'importance de disposer d'une information statistique sur l'Outre-mer. Il note avec satisfaction les progrès réalisés en la matière et les moyens que le service statistique public y consacre. Il invite la statistique publique à poursuivre ses efforts pour couvrir l'ensemble du territoire national et permettre des comparaisons entre les régions, y compris ultra-marines.

### **Des outils et méthodes**

#### **Avis 3. Délimiter les territoires**

Le Conseil recommande que les travaux menés sur les découpages statistiques territoriaux se poursuivent, en cohérence avec les travaux conduits au niveau européen, afin de disposer de zonages adaptés au besoin d'observation des phénomènes localisés. Il s'agit par exemple du fonctionnement du marché du travail, du développement de l'urbanisation, de l'interdépendance entre les territoires, ou encore des spécificités agricoles et industrielles des territoires. Les travaux devront tenir compte du besoin de continuité des informations.

#### **Avis 4. Améliorer le géocodage**

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à localiser le plus précisément possible les bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et l'emploi public et privé, afin de disposer d'informations de qualité géolocalisées ou pour des zonages très fins (données carroyées).

### **Des thèmes**

#### **Avis 5. Disposer d'indicateurs sur les marchés de l'immobilier et du foncier**

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition et de location des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains. Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locaux de l'immobilier et du foncier (y compris du foncier agricole). Il demande à être régulièrement informé des travaux menés en ce sens.

#### **Avis 6. Développer l'information sur l'occupation des sols**

Le Conseil se félicite des nombreux travaux menés sur l'occupation physique des sols pour mesurer des phénomènes comme l'étalement urbain ou l'artificialisation. Il encourage leur développement, en tirant parti aussi bien des sources actuelles que des nouvelles données issues notamment des photos satellitaires.

#### **Avis 7. Mesurer et analyser la mobilité des personnes**

Le Conseil incite les services producteurs à poursuivre la construction d'un système d'informations donnant une vision complète de la mobilité sur un territoire, qui concerne à la fois les infrastructures et services de transports offerts, et les flux de déplacements des personnes. Il demande notamment de couvrir l'ensemble des modes de transport, tout en veillant à la cohérence des informations recueillies.

#### **Avis 8. Estimer la population présente sur le territoire**

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique d'un territoire. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que les travaux d'expertise des nouvelles sources de données

se poursuivent dans l'objectif de mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

#### **Avis 9. Mesurer l'accès aux équipements et services**

Le Conseil constate les progrès effectués pour mieux connaître les équipements et services présents dans les territoires ainsi que leur accessibilité. Il encourage, d'une part, à élargir le champ des équipements et services observés, d'autre part, à améliorer les mesures de distances et de temps d'accès. Enfin, il invite les producteurs à expertiser de nouvelles sources pour produire des indicateurs de fréquentation des équipements et services.

#### **Avis 10. Étendre l'information sur les collectivités locales**

Le Conseil soutient le développement d'informations partagées entre l'État et les collectivités locales. Il demande que soient poursuivis les efforts qui visent à produire des informations sur les collectivités locales ainsi que sur les entreprises publiques locales (notamment sur les finances et la fiscalité locale, et sur l'emploi public) et à les mettre à disposition de manière à enrichir la connaissance statistique des territoires et permettre des analyses comparatives.

## Commission Évaluation du recensement de la population

---

### **Avis 1. Consolider le partenariat Insee - Communes**

La Cnerp se félicite de la mise en place du nouvel outil informatique collaboratif RORCAL permettant d'améliorer la qualité du répertoire d'immeubles localisés (RIL). Elle constate que des progrès en la matière ont été réalisés et encourage la poursuite des travaux visant à renforcer la collaboration entre l'Insee et les communes.

### **Avis 2. Développer les actions de communication**

La Cnerp salue les efforts de pédagogie et de communication entrepris sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites. Elle invite l'Insee à continuer ces initiatives pour consolider son lien avec les communes.

### **Avis 3. Alléger la charge des communes et de l'Insee**

La recherche d'allègement de la charge liée au recensement doit rester une préoccupation constante. La Cnerp constate avec satisfaction la forte progression de la collecte par internet. Elle encourage les efforts menés pour la dématérialisation de la collecte et soutient les expérimentations de nouveaux modes de collecte, qui allégeraient la charge de travail des coordonnateurs communaux et des agents recenseurs.

### **Avis 4. Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats**

La Cnerp encourage la poursuite des travaux permettant de disposer d'informations plus robustes et pertinentes. Elle soutient l'utilisation de sources externes, notamment des fichiers administratifs, pour améliorer la précision des estimations. Elle appuie les efforts entrepris pour que chaque enquête annuelle de recensement puisse être utilisée comme une source propre à des fins exclusivement statistiques pour des analyses au niveau national, régional voire départemental.

### **Avis 5. Adapter le recensement aux exigences et demandes externes**

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes, à travers notamment l'introduction de nouvelles questions (mode de transport, liens familiaux, etc.). Elle a pris connaissance des demandes d'Eurostat concernant la production de données finement localisées et la mise à disposition rapide d'estimations de population et invite l'Insee à poursuivre les travaux dans ces domaines.

### **Avis 6. Adapter le processus de production, suite à la suppression de la taxe d'habitation**

La Cnerp recommande de porter une très grande attention aux conséquences des évolutions portant sur la taxe d'habitation. Elle demande à être très régulièrement informée des travaux conduits pour assurer la continuité de la production du recensement, notamment ceux relatifs à l'utilisation de nouveaux fichiers et à l'adaptation des outils informatiques.